

PROCES - VERBAL

**De la séance du Conseil Communal de Renens
Du jeudi 14 décembre 2017 à 19h00
À la Salle de Spectacles**

4^{ème} séance – 2017 / 2018

Séance du jeudi 14 décembre 2017

Présidence de M. Gérard Duperrex, Président

Bonsoir Mesdames et Messieurs les Conseillères et les Conseillers,

Le Bureau, Madame la Secrétaire et moi-même vous souhaitons la bienvenue pour cette 4^{ème} séance de la 2^{ème} année de notre législature 2015-2021.

J'adresse mes cordiales salutations à Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Municipaux, à notre huissier, à la presse ainsi qu'aux personnes sur la tribune et tous les téléspectateurs qui suivent nos débats à la télévision ou sur internet grâce aux équipes techniques de la maison Sonomix pour la retransmission et la société Maxximum pour le son.

A ce propos, je vous informe que les diffusions TV se dérouleront sur le canal info du télé-réseau de l'agglomération lausannoise:

- *Le samedi 16 décembre 2017 à 19h00*
- *Le dimanche 17 décembre 2017 à 14h00*
- *Le lundi 18 décembre 2017 à 20h00*

Avant de commencer la séance, M. le Président prie M. Pascal Golay de se lever. Il lui souhaite un joyeux anniversaire et lui remet un présent.

57 conseillères et conseillers ayant signé la liste de présence, l'assemblée peut valablement délibérer, et ce, conformément à l'article 68 du Règlement du Conseil.

Sont excusé(e)s: Mmes Marta Bejarano, Carole Castillo, Elodie Joliat, Dominique Perret, Maddalena Sisto et Simone Szenyan ainsi que MM. Jean-Marc Cudrig, François Delaquis, Nicolas Freymond, Jeton Hoxha, Pascal Montemari, Francesco Munafo, Aso Piroti, Fatmir Sadiku et Reza Safaï

Sont absents: MM. Olivier Abbey, Yves Briaux, Selim Ibrahim, Carlos Machado, Gökan Savci et Abdullah Tabib

1. Adoption de l'ordre du jour

Après s'être assuré que l'ordre du jour a été envoyé dans les délais à tous les Conseillères et Conseillers.

En préambule, M. le Président communique que la Municipalité a souhaité retirer de l'ordre de jour le préavis intercommunal N° 21-2017 "Professionnalisation du poste de Commandant du SDIS Malley, Prilly-Renens", puis annonce qu'il a reçu:

- Une interpellation de M. le Conseiller communal Vincent Keller intitulée "Le Petit Ajaccio de l'Ouest lausannois redeviendra-t-il digne d'une visite ?",
- Une interpellation de M. le Conseil communal Johnson Bastidas intitulée "Personne ne doit dormir dehors ni subir des contrôles "zélés" des policiers"

Ces interventions seront traitées prioritairement au point N° 17 de l'ordre du jour.

M. le Président ouvre la discussion sur cet ordre du jour.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président soumet l'ordre du jour modifié aux membres du Conseil communal.

C'est à l'unanimité que l'ordre du jour modifié est accepté.

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 9 novembre 2017
3. Démission
4. Communications de la Présidence
5. Communications de la Municipalité
 - Réponse écrite aux questions de M. le Conseiller communal Walter Siegrist relatives au libre accès aux WC d'établissements publics,
 - Réponse écrite à l'interpellation de M. le Conseiller communal Byron Allauca relative à la défense de l'office postal de Renens Village,
 - Réponse écrite à l'interpellation de M. le Conseiller communal Jonas Kocher intitulée "Variabilité du prix de l'électricité et de ses conséquences",
 - Réponse écrite à l'interpellation de M. le Conseiller communal Jeton Hoxha et consorts relative aux logements subventionnés et à la résiliation des baux au chemin des Corbettes.
6. Communications éventuelles de la Commission des finances
7. Communications éventuelles de la Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire (CUAT)
8. Communications éventuelles de la Commission régionale et intercommunale (CRI) et rapport(s) éventuel(s) des membres des conseils intercommunaux – art. 41 du Règlement du Conseil communal
9. Changement dans la composition des commissions permanentes et commissions intercommunales
10. **Election** complémentaire au Bureau du Conseil communal
 - d'un-e scrutateur-trice
11. **Budgets 2018**
 - a) de la Commune de Renens,
 - b) de l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge,
 - c) de la station d'épuration des eaux usées et de traitement des boues de l'agglomération lausannoise "STEP",
 - d) de l'Entente intercommunale SDIS Malley Prilly-Renens.

Commission des finances
12. **Rapport de commission – Motion Jonas Kocher** – L'appel d'offre : une partie intégrante des préavis pour une transparence totale
Mme Anne Cherbuin, Présidente-Rapporteure
13. **Rapport de commission – Postulat Stéphane Montabert** – Pour une politique de la fibre
M. Jonas Kocher, Président-rapporteur
14. **Rapport de commission – Postulat Richard Neal et consorts** – Sécurité des piétons dans les zones 30km/h
M. Vito Vita, Président-rapporteur

15. **Rapport de commission – Préavis N° 19-2017** – Réponse à la motion du 2 février 2016 intitulée "Commune en santé"
M. Simon Favre, Rapporteur
16. Dépôts de préavis – Discussion préalable
- Préavis N° 23-2017 – Création d'une bourse solaire participative
Présidence: Fourmi rouge
 - Préavis N° 24-2017 – Planification en matière d'accueil de jour des enfants – AJE Préscolaire et parascolaire 2016-2021
Présidence: UDC
17. Motions, postulats, interpellations
18. Questions, propositions individuelles et divers
19. Vœux

2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 9 novembre 2017

M. le Président ouvre la discussion sur le procès-verbal de la séance du 9 novembre 2017.

La parole n'étant pas demandée, le procès-verbal est soumis à l'approbation des membres du Conseil communal.

C'est à l'unanimité que le procès-verbal est accepté.

M. le Président remercie Mme Yvette Charlet pour son travail ainsi que Mme Agathe Barreau pour son travail de relecture attentive.

3. Démission

Par un courrier daté du 3 décembre 2017 adressé au Bureau du Conseil communal, Mme Irène Frei-Premet, du groupe Les Verts, a fait part de sa décision de démissionner du Conseil communal avec effet immédiat.

*"Monsieur le Président du Conseil,
 Madame la Secrétaire du Conseil,
 Mesdames et Messieurs les Municipales et Municipaux,
 Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,
 Chers Collègues,*

Je vous informe de ma démission du Conseil communal avec effet immédiat.

Au cours de ces années, j'ai fait la connaissance de beaucoup de personnes avec lesquelles les échanges ont été riches, intéressants, voire amicaux tous partis confondus. Je les remercie pour tout ce qu'elles m'ont apporté en termes de connaissances et d'ouverture à un monde politique. Elles m'ont démontré qu'il est possible d'agir pour le bien commun au-delà des stratégies politiciennes de bas étage qui malheureusement restent trop souvent présentes.

Je pars tranquille, étant persuadée que tout ce qui concerne l'écologie, la protection de l'environnement et le développement durable sont bien pris en charge par la nouvelle Municipalité. Si une labellisation "Renens Ville Verte" pouvait en devenir la garante, ce

serait magnifique. La conscience de la nécessité de protéger ce bien commun semble s'imposer à tout un chacun au-delà des querelles partisans et cela me réjouit.

Je remercie aussi les membres de mon groupe qui m'ont apporté leurs conseils, et m'ont soutenue et encouragée dans mon travail.

Je leur souhaite bonne chance ainsi qu'à l'ensemble du Conseil communal et de la Municipalité pour qu'une gestion efficace et paisible du bien commun puisse s'effectuer.

Je remercie toutes les personnes qui s'occupent des aspects techniques et "dans les coulisses" pour que tout fonctionne.

En particulier, je tiens aussi à remercier Mme Yvette Charlet pour la qualité de son travail, son efficacité toujours amicale assortie d'une grande patience et dont l'humeur égale et la discrétion sont une source d'harmonie entre les gens.

A tous mes cordiales salutations."

M. le Président ouvre la discussion. Celle-ci n'étant pas demandée, M. le Président remercie Mme Irène Frei-Premet pour son dévouement envers le Conseil communal et clôt ce point de l'ordre du jour.

4. Communications de la Présidence

❖ Manifestations

- *Le 10 novembre 2017 - Colloque de la coordination des Villes de Suisse Romande*

De nombreuses personnalités des villes importantes du Canton de Vaud étaient présentes: dans l'ordre Lausanne, Yverdon, Montreux, Renens, Nyon et Vevey.

Salutations de Mme la Présidente de la Ville de Martigny, Mme Couchepin-Vouilloz, fille de l'ancien Président de la Confédération.

Intervenants M. Damien Chappuis, maire de la ville de Delémont, où aura lieu la prochaine réunion en mars 2018.

M. Pascal Viot, enseignant de la sociologie à l'EPFL, expert sur les questions de la sécurité urbaine et de la sécurité de Paléo, M. Lucien Delley, assistant de LASUR et responsable de la sécurité au Montreux Jazz Festival, M. le Lt.col. Pascal Pittet, commandant du corps de police Nord-Vaudois.

Un colloque super sur la sécurité nocturne dans nos villes.

- *Le 11 novembre 2017 - Visite de l'atelier Musée d'encre et plomb à Chavannes-Renens. Je tiens à faire part à notre Municipalité qu'il vous remercie de l'aide financière apportée à leur société.*
- *Le 15 novembre 2017 - J'ai assisté à l'attribution des mérites 2017 de la Ville de Renens.*

- *Le 16 novembre 2017 - J'ai assisté à l'ECAL à la remise du prix des Ateliers de la Ville de Renens.*
- *Le 18 novembre 2017 - J'ai assisté à la soirée des accordéonistes l'Echo du Léman de Renens.*
- *Le 22 novembre 2017 - J'ai eu l'honneur de couper ce magnifique Sapin de Noël dans les bois de Bottens avec un temps super et une excellente fondue préparée par l'équipe du CTC que je remercie et sans oublier mes bricelets roulés au chocolat pour le dessert.*
Et un grand merci à la Commune de Bottens pour leur collaboration et les magnifiques photos qu'ils nous ont fait parvenir.
- *Le 23 novembre 2017 - Visite de Mme Anne Marion Freiss, Préfète de l'Ouest Lausannois qui a contrôlé divers dossiers, contrôle qui a été suivi d'une entrevue avec Mme Yvette Charlet secrétaire et moi-même.*
Nous nous sommes trouvées à Midi au refuge de Renens pour partager un repas avec divers chef-fe-s de service de notre commune et d'autres personnalités.
- *Le 23 novembre 2017 - Une réunion concernant la Plateforme Jeunesse de l'Ouest lausannois à Chavannes-Renens.*
- *Le 26 novembre 2017 - Ici dans cette salle, j'ai assisté au spectacle et repas de la société de gymnastique de Renens.*
- *Le 29 novembre 2017 - Ici également, j'ai assisté au 70ème Anniversaire de l'Association du Personnel de la Commune de Renens.*
- *Le 6 décembre 2017 - Toujours ici dans cette salle, j'ai assisté au Noël de l'Association Rayon de Soleil de Renens.*
- *Le 10 décembre 2017 - Dans cette salle j'ai assisté au Noël de l'AVIVO*

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt ce point de l'ordre du jour.

5. Communications de la Municipalité

M. le Président demande à la Municipalité si elle a d'autres communications que celles que les conseillères et conseillers ont reçues par écrit, à savoir le communiqué de la Municipalité du 4 décembre 2017 sur ses activités du 30 octobre au 2 décembre 2017 ainsi que les réponses aux questions de M. le Conseiller communal Walter Siegrist relatives au libre accès aux WC d'établissements publics et aux interpellations de M. le Conseiller communal Byron Allauca relative à la défense de l'office postal de Renens Village, de M. le Conseiller communal Jonas Kocher intitulée "Variabilité du prix de l'électricité et de ses conséquences" et de M. le Conseiller communal Jeton Hoxha et consorts relative aux logements subventionnés et à la résiliation des baux au chemin des Corbettes.

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères communales et Conseillers communaux,
Mesdames, Messieurs,*

En complément de ce qui a été annoncé en introduction, je voulais rappeler que les Municipalités de Prilly et de Renens ont décidé de reporter la discussion relative au préavis intercommunal N° 21-2017 "Professionnalisation du poste de Commandant du SDIS Malley, Prilly-Renens". Ce dossier mérite encore quelques compléments d'information rendus nécessaires suite aux débats qui ont eu lieu lors des séances des commissions ad'hoc afin qu'il puisse être pleinement débattu.

Pour le reste, je n'ai pas d'autres communications que celles qui vous ont été transmises par écrit.

M. le Président ouvre la discussion sur les Communications de la Municipalité.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt la discussion et passe au point suivant de l'ordre du jour.

6. Communications éventuelles de la Commission des finances

M. le Président prie M. Jonas Kocher, Président de la Commission des finances, de se rendre à la table des rapporteurs.

- **M. Jonas Kocher, Président de la Commission des finances**

La commission s'est réunie le mardi 11 décembre 2017 en séance ordinaire pour délibérer sur les incidences financières du préavis suivant :

Préavis N° 23-2017 – Création d'une bourse solaire participative

Le présent préavis a pour but de demander au Conseil communal la création d'une bourse solaire participative financée par du crowdfunding. A préciser que le crowdfunding récupère uniquement les fonds monétaires et les transfère à la Commune.

Le montant reçu, issu de la levée de fonds nécessaire pour financer les installations, sera comptabilisé dans un nouveau fonds spécial, compte N° 9233.3650 intitulé «Fonds bourse solaire Crowdfunding».

Le coût du capital est nul, en effet, la dépense d'investissement sera couverte entièrement par le fonds spécial

Les investissements relatifs aux installations photovoltaïques gérées par la bourse solaire participative de Renens (compte au bilan du patrimoine financier N° 9123.3650 – Bourse solaire – Inst. Photovoltaïques) ne seront lancés qu'à la condition préalable qu'ils soient intégralement financés via la recherche de fonds par crowdfunding.

La Ville de Renens mettra un montant de CHF 47'000.- TTC pour le lancement du projet. Ce montant sera réparti entre des honoraires d'avocat (CHF 10'000.-), pour la rédaction du

règlement de la bourse solaire et des modèles de contrats, et des frais de communication (CHF 37'000.-) pour le lancement de la bourse solaire.

Une subvention de CHF 30'000.- a été obtenue pour le soutien du projet et sera imputée au compte N° 3640.4656 comme revenus.

La COFIN tient à souligner qu'il manque un paragraphe sur la gestion des risques et par incidences des risques financiers. A cet effet, la Commission des finances demande que les questions suivantes soient posées lors de la séance du 11 janvier 2018 :

- En fonction de la plateforme de crowdfunding choisie, à combien ce monte la majoration? Comment est-elle calculée? Est-elle bien majorée au montant choisi et non à la charge de la Commune?*
- Est-ce que les fonds étrangers sont acceptés? Quelles sont les garanties pour éviter le blanchiment d'argent ?*
- Est-ce que la Commune est cautionnaire en cas de mauvais fonctionnement des panneaux?*
- Quelles sont les personnes responsables et qui ont le pouvoir de signer les conventions et contrats?*

➤ C'est à 5 (cinq) oui et 4 (quatre) abstentions que la COFIN accepte les incidences financières du préavis N° 23-2017

Préavis N° 24-2017 – Planification en matière d'accueil de jour des enfants – AJE Préscolaire et parascolaire 16-21

Le présent préavis n'a pas d'incidences financières.

Lors de cette séance, la Municipalité nous a présenté un récapitulatif des préavis bouclés. Vous pouvez recevoir une copie de ce document si vous le souhaitez.

Voici quelques précisions concernant le préavis N° 96-2016.

Le préavis N° 96-2016 présente une moins-value de CHF 193'357.74. En effet cette différence se justifie, notamment à cause de la réadaptation des collecteurs, réduit pour un total de 106 mètres et la suppression de 6 à 8 chambres de visite.

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, M. le Président remercie M. Jonas Kocher puis clôt ce point de l'ordre du jour.

7. Communications de la Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire (CUAT)

M. le Président informe que cette commission ne s'est pas réunie dernièrement et qu'aucune communication n'est à transmettre.

Nonobstant, M. le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, ce point de l'ordre du jour est clôt.

8. Communications éventuelles de la Commission régionale et intercommunale (CRI) et rapport(s) éventuel(s) des membres de conseils intercommunaux – art. 41 du Règlement du Conseil communal

M. le Président prie M. Richard Neal, Président de la CRI, de se rendre à la table des rapporteurs.

- **M. Richard Neal**, Président de la CRI

Le 30 novembre dernier, les membres de la CRI ont rencontré le Service des finances de la Commune représenté par M. Jean-François Clément, Syndic, et M. Michael Perrin, Chef de service.

Le but de la soirée était de comprendre les mécanismes de financement de diverses activités intercommunales, tels que PolOuest, L'ORPC ou le SDIS.

En effet, les budgets de ces organes intercommunaux sont votés avant le budget de la Commune et donc lorsqu'ils arrivent à l'échelon de notre Conseil communal, ils sont déjà établis et ne peuvent qu'être acceptés (à moins d'une dénonciation complète de l'Entente intercommunale.)

Il est donc important pour les commissaires de la CRI de se rendre compte des enjeux financiers pour la Commune en amont des présentations des budgets intercommunaux.

Grâce à des explications fournies de la part de Messieurs Clément et Perrin, nous comprenons mieux, comment agir correctement lors de ces votes. C'est une question qui dépasse les partis politiques, puisque nous devons œuvrer ensemble pour le bien de la commune.

Il y a aussi eu quelques questions concernant les budgets d'organes intercommunaux qui ne sont pas représentés par la CRI afin de connaître leur fonctionnement. Il s'agit entre autres de l'Entente Mèbre-Sorge, de la Station d'épuration, de la piscine et du Centre sportif de Malley.

J'aimerais remercier, au nom de la CRI, Messieurs Clément et Perrin pour leur temps consacré à cette soirée d'information qui fut riche en explications.

M. le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt ce point de l'ordre du jour.

9. Changement de la composition des commissions permanentes et des commissions intercommunales

M. le Président informe du changement suivant:

- Commission des pétitions

Parti socialiste

Mme Milica Maksimovic occupera le siège laissé vacant suite à la démission de M. Gabriel Maillard

10. Election complémentaire au Bureau du Conseil communal

Faisant suite à la démission de Mme Irène Frei-Premet, un-e scrutateur-trice devra être élu-e. Selon la Convention de législature, il revient au groupe Les Verts de présenter un-e candidat-e.

- **M. Jonas Kocher, Les Verts**

*Monsieur le Président,
Chers Collègues,*

Le groupe Les Verts vous propose M. Philippe Hertig en tant que scrutateur.

Etant donné qu'il n'y a pas d'autres candidatures et que le nombre de candidatures est égal au nombre de sièges à repourvoir, M. le Président propose de procéder à un vote tacite.

La proposition n'étant pas contestée:

M. Philippe Hertig est élu scrutateur du Conseil communal de la Ville de Renens pour l'année 2017-2018

M. le Président félicite M. Philippe Hertig pour son élection.

11. Budgets 2018

- a) De la Commune de Renens
- b) De l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge
- c) De la station d'épuration des eaux usées et de traitement des boues de l'agglomération lausannoise "STEP" à Vidy
- d) De l'Entente intercommunale SDIS Malley Prilly-Renens

M. le Président communique la procédure arrêtée pour le traitement de ce point de l'ordre du jour:

- M. Jonas Kocher, Président de la Commission des Finances (COFIN) fera part d'un résumé du rapport de la commission,
- M. Le Président ouvrira la discussion sur le fond des budgets 2018, à savoir:
 - o De la Commune de Renens,
 - o De l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge,
 - o De la station d'épuration des eaux usées et de traitement des boues de l'agglomération lausannoise "STEP" à Vidy,
 - o De l'Entente intercommunale SDIS Malley Prilly-Malley,
- La parole sera ensuite donnée à la Municipalité pour clore ce débat de fond,
- Le budget communal sera parcouru dicastère par dicastère, une discussion sera ouverte à chaque chapitre,
- Une discussion sera ouverte sur le budget de l'organisme intercommunal Mèbre-Sorge,

- Une discussion sera ouverte sur le budget de la STEP,
- Une discussion sera ouverte sur le budget de l'Entente intercommunale SDIS Malley Prilly-Renens,
- Une discussion générale sera ouverte une dernière fois sur les quatre budgets,
- Finalement les quatre budgets seront votés l'un après l'autre.

M. le Président prie M. Jonas Kocher, Président de la Commission des finances, de se rendre à la table des rapporteurs.

- **M. Jonas Kocher**, Président de la Commission des Finances

INTÉGRALITÉ DU RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

Introduction

Préambule

*Monsieur le Président du Conseil,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,
Monsieur le Syndic,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,*

Entre le 23 et le 31 octobre 2017, la Commission des Finances (COFIN) s'est réunie lors de cinq séances pour examiner le budget 2018 de la Commune, ainsi que les budgets des Ententes intercommunales Mèbre-Sorge, STEP et SDIS. La COFIN tient à remercier M. le Syndic et toute la Municipalité ainsi que les chefs de service concernés qui ont répondu efficacement à toutes nos questions et remarques.

Nous tenons également à remercier plus particulièrement M. Michaël Perrin, boursier et chef du service des finances ainsi que son adjointe Mme Laurence Favre pour leur efficacité et compétence largement reconnue. Lors des séances, des invités ont été présents afin de répondre aux diverses questions sur les budgets annexes, notamment au niveau de la sécurité dans l'Ouest, du SDIS et de la STEP. La Commission des Finances les remercie vivement pour leur présence.

La Commission des Finances a pu travailler dans de bonnes conditions malgré les délais toujours un peu courts pour établir le rapport. Tous les documents demandés ont été reçus dans les temps. La COFIN tient également à remercier tous les services pour le travail réalisé en amont sur le budget. Les nombreux commentaires ont permis de diminuer drastiquement le nombre de questions et le temps nécessaire à l'élaboration du rapport. Nous espérons que cette dynamique perdurera à l'avenir.

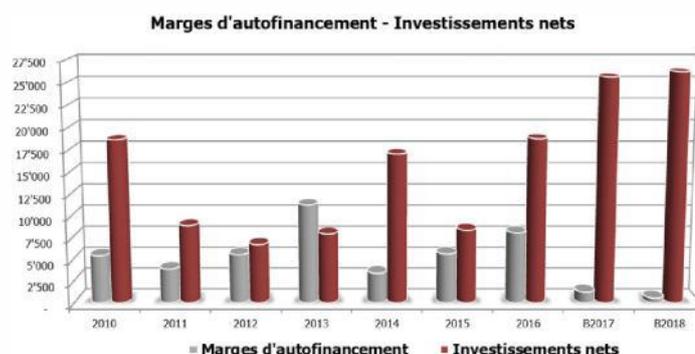
Synthèse

Globalement, le budget se pose dans la continuité des années précédentes et est présenté de manière très précise dans le préambule du budget. Les points principaux ressortis lors de l'étude de ce budget 2018 sont les suivants:

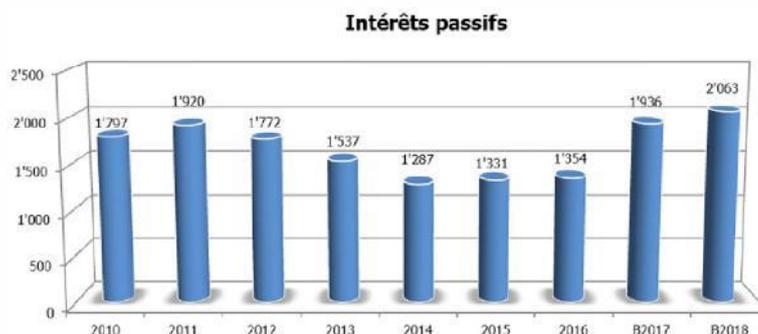
- *Maintenir les prestations existantes.*
- *Stabiliser les coûts de fonctionnement.*

Dans l'ensemble, on remarque une légère hausse des revenus courants. Quant à l'impôt sur le bénéfice des personnes morales, il a été tenu compte de l'abaissement du taux de base voté par le Grand Conseil (GC) passant de 8.5% à 8% pour 2017 et 2018, ceci explique la raison de la stagnation du revenu provenant des personnes morales.

Lors du Budget 2017, la Municipalité estimait qu'une marge d'autofinancement correcte devrait se situer entre 4 et 5 millions. La marge était de CHF 1'238'600.- ce qui était de loin pas suffisant et des solutions devaient être trouvées. Aujourd'hui la Municipalité budgétise une marge d'autofinancement à CHF 527'100.-.



- On remarque pour les intérêts passifs, malgré une marge d'autofinancement plus faible que 2017, une augmentation de CHF 126'700.- par rapport au budget 2017. Ces intérêts sont calculés selon le plan des investissements adopté par la Municipalité.



- Au sujet des demandes de nouveaux EPT, toutes les demandes n'ont pu être honorées. Seuls les besoins impératifs ont été réalisés afin de ne pas péjorer la marge d'autofinancement, soit 2.75 EPT au lieu de 7.95 EPT. Voici un tableau synthétique des chiffres clés.

TABLEAU SYNTHETIQUE

	Comptes 2014	Comptes 2015	Comptes 2016	Budget 2017	Budget 2018
Résultat d'exploitation (avant variation du Fonds "Pour renouvellement et amortissements")	262'664	-669'932	-868'391	-6'031'800	-6'904'700
Variation des Fonds "Pour renouvellement et amortissements" et "Rénovation"	0	0	0	1'500'000	1'500'000
Résultat viré à capital	262'664	-669'932	-868'391	-4'531'800	-5'404'700
Marge d'autofinancement	3'416'766	5'652'183	8'077'927	1'238'600	527'100
Investissements	17'022'900	8'379'220	18'731'268	25'600'000	26'100'000
Emprunts	66'000'000	74'000'000	77'057'040	101'000'000	126'500'000
Capital	18'629'723	18'022'791	17'154'400	12'622'600	7'217'900
Fonds de réserve "Pour renouvellement et amortissements" et "Rénovation"	19'033'060	19'033'060	19'033'060	17'533'060	16'033'060
Endettement brut – par habitant	3'991	4'306	4'593	5'440	6'632
Endettement net – par habitant	1'616	1'743	1'955	3'300	4'498

Quelle est la politique d'avenir de la Municipalité, sachant que les fonds commencent à diminuer et comment garder constantes les prestations fournies par la Ville ? Notant qu'il y a déjà des dépassements, comme par exemple le passage inférieur de Malley.

- *Le Budget n'est pas une obligation, mais une autorisation de dépenser. A noter que nous avons de meilleurs chiffres aux comptes qu'au budget, comme à chaque exercice.*

Est-ce que la Municipalité espère comme chaque année avoir 4-5 millions qui arrivent comme par magie aux comptes grâce à des résultats extraordinaires ou des baisses de dépenses ?

- *Nous n'avons jamais vraiment compté sur ces 4-5 millions.*

* * * * *

ADMINISTRATION GENERALE - RESSOURCES HUMAINES

Les discussions pour cette section se sont portées principalement sur les charges sociales dû au changement de logiciel de traitement salarial ainsi que sur les différentes couvertures de déficit.

Développement

1001.3050.00 Cotisations patronales aux assurances accidents/maladies

A quoi est due cette différence de montant ? Y'a-t-il des prestations supplémentaires?

- *Cette différence est due à l'adaptation du système informatique, il n'y a pas de prestation supplémentaire.*

1045

Renens en mouvement

Quelles ont été les raisons de porter au budget 2018 ces dépenses ?

- *Ce fond a été voté par préavis et se termine à la fin de l'année 2017. Les travaux du grand projet du tram n'ayant pas encore commencé et pour avoir plus de souplesse, ces montants ont été portés au budget. Il est fort probable que ces dépenses n'auront pas lieu.*

1050.3658.00 Couverture déficit frais de fonctionnement Fond. Des Ateliers

Quel est l'impact sur les loyers ?

- *La subvention est calculée selon la moitié de la surface du «Markerspace». La Fondation des Ateliers gère la subvention et la redistribue selon les besoins des entreprises sur place.*

1080.3517.00 Trafic urbain tl – Couverture du déficit du réseau urbain

Comment est calculé ce montant ?

- *Les tl préparent leur budget en prenant en compte les travaux des axes forts qui vont arriver même s'ils ne se réaliseront pas. Si tel est le cas, les tl rembourseront le surplus, nous pourrions constater cela au compte N° 1080.4517.00.*

1301 Apprentis

Comment va évoluer le nombre d'apprentis dans la Commune ?

- *Il va rester stable.*

1900.3185.60 Honoraires pour mandats spécialistes - SDOL

Est-il possible d'avoir plus d'explications ?

- *Le SDOL a fait une séparation entre les dépenses d'exploitation courantes et les dépenses liées aux études de chantier que l'on retrouve dans les comptes N° 191.*

* * * * *

FINANCES**Développement**

Aucune remarque de la COFIN

* * * * *

CENTRE TECHNIQUE COMMUNAL**BÂTIMENTS – DOMAINES – LOGEMENTS - CULTES**

M. Didier Divorve informe en préambule que le budget ne tient pas compte des travaux imprévus pour les bâtiments (compte N° 3141.01). La Municipalité ne souhaite pas venir avec un bilan en extension au budget avec toutes les rénovations du patrimoine. De plus, à souligner que les chiffres de la colonne «Budget 2017» ont pris en compte les services Logements et Cultes.

Les discussions pour cette section se sont portées principalement sur la gestion de notre patrimoine, son entretien et sa réévaluation.

Développement**3003.3185.02 Honoraires et frais d'expertises**

Peut-on avoir plus de précision sur ce montant de CHF 50'000.-?

- *Ce montant permettra de faire des expertises (mandat externe), si nous avons un doute concernant un bâtiment. Par exemple, nous pourrions faire des analyses ponctuelles, comme avec le collègue de Sous-Biondes.*

Savons-nous quels bâtiments vont être analysés avec ces CHF 50'000.-?

- *Non. Une analyse coûte environ CHF 3'000.-.*

Avons-nous aujourd'hui une photo (un tableau) de tous nos bâtiments et qui estime leur état actuel ?

- *Ce montant sert à avoir cette photo, mais nous n'avons pas pu mettre un montant plus élevé au budget à cause de la marge d'autofinancement.*

Quel est le montant qu'il faudrait pour avoir cette «photo»?

- *Nous n'avons pas le montant exact, nous reviendrons vers vous avec ce dernier.*

Réponse de la Municipalité quelques jours plus tard:

- *Les bâtiments qui doivent faire l'objet d'une expertise technique et/ou financière sont au nombre de 10, soit 3 au patrimoine financier et 7 au patrimoine administratif. Ce montant est estimé à CHF 70'000.-. De plus, dans le cadre du label Cité de l'énergie, la réalisation de CECB pour 8 bâtiments est évaluée à CHF 30'000.-.*

Pour le budget 2018, la marge d'autofinancement est mauvaise comparée à ce qui serait nécessaire. Dans ce cas-là, pourquoi ne pas avoir mis le montant nécessaire pour avoir cette photo, et ainsi baisser par exemple de CHF 100'000.- la marge?

- *La marge d'autofinancement de CHF 500'000.- a été fixée par la Municipalité comme objectif minimal budgétaire. Ce montant correspond au déplaçonnement de l'aide péréquative de 5.5 points à 6.5 points d'impôts adopté par le Grand Conseil en lien avec les mesures de la RIE III. Cette mesure étant anticipée, la Municipalité n'a pas souhaité y toucher.*

3104.3101.01 **Imprimés**

Que faisons-nous avec ces imprimés ?

- *Achat de papier pour horodateur, carte à gratter, etc. Le montant dépend de l'état du stock.*

3432.4271.04 **Loyer Fondation Ferme des Tilleuls**

Est-ce que ce montant comprend la part du loyer pour la restauration ?

- *C'est la Fondation qui s'occupe de sous-louer sous certaines conditions.*

3401.3152 **Entretien mobilier et équipement salle de gym**

Pourquoi n'y a-t-il aucun montant alors qu'il est prévu CHF 1000.- au budget ?

- *Ce montant est prévu au budget pour garantir que le matériel de gym soit toujours à niveau. En 2016, il n'a pas été nécessaire d'adapter ce matériel.*

3532.3112.00 **Achat de mobilier scolaire – Léman**

Entre autre ? Qu'y a-t-il d'autre ?

- *Il s'agit uniquement des sept beamers.*

3533.3161.05 **location salles Ecoles de cirque et Espace D p/les écoles**

Est-ce quelque chose de nouveau ?

- *Oui, c'est dû au préavis voté à ce sujet en septembre.*

3581.3185.09 **Honoraires surveillance énergie – Pavillons des Biondes**

Est-ce que ce montant sert à prévenir ou optimiser ?

- *Les deux.*

359

Locaux scolaires en location

N'y a-t-il pas d'achat dû à la consommation d'eau ?

- *Non, car c'est compris dans le montant de la location. Le loyer et tous les frais, y compris l'eau froide, sont compris dans le compte N°*

3591.3161.03. Il faudra créer le compte N° 3592.3121.00 avec un montant budgétisé à CHF 1'500.-. L'eau froide n'est pas facturée dans le compte «loyer».

* * * * *

GESTION URBAINE – DEVELOPPEMENT DURABLE

Les discussions pour cette section se sont portées principalement sur les coûts de traitement des déchets, le problème des abattages d'arbres ainsi que sur notre parc de véhicules.

Développement

3610.3155.00 Entretien des véhicules

Quelles sont les raisons de la hausse?

- Il y a plus de véhicules qu'auparavant.

3610.3189.03 Déneigement par des tiers

Cela arrive souvent qu'une autre entité déneige pour nous ?

- Oui, il y a un arrangement avec le Canton pour qu'il déneige certains tronçons qui passent par Renens et qui appartiennent à la Ville de Renens.

3620.4309.00 Taxe compensation pour arbres

Il y a plus d'arbres qui sont coupés, mais le montant diminue, pourquoi ?

- Cette taxe est facturée lorsqu'un arbre n'est pas replanté après l'arrachage par un privé. A préciser que ce règlement ne prend pas en compte les arbres fruitiers. De plus, ce montant de CHF 5'000.- comprend entre 4 et 5 arbres.

3620.4359.00 Facturation de services à des tiers.

Qu'est-ce qui est facturé précisément ?

- L'entretien de la piscine (pelouses, haies, etc.) et le refuge.

3630.4359.00 Ventes et prestations diverses

Pourquoi notons-nous une diminution ?

- L'année 2016 était une année très particulière. En effet, la Commune avait servi de banque pour l'achat et la revente de containers.

3631.4342.00 Taxe au sac

Pourquoi constatons-nous une diminution ?

- Cela signifie que les gens trient mieux, il y a donc moins de sacs blancs qui sont incinérés ce qui fait diminuer la taxe.

* * * * *

URBANISME – TRAVAUX

Les discussions pour cette section se sont portées principalement sur les coûts liés aux travaux du tram et des coûts et produits à retirer pour les voies industrielles.

Développement

3710.3011.00 Traitements personnel fixe

Y'a-t-il un EPT en moins ?

- *Non, une personne a changé de poste et est partie au Service de la police des constructions (3712).*

3810.3142.03 Entretien des voies industrielles

Quelle est la situation de cette voie?

- *Nous sommes obligés d'assurer un accès selon la loi. Il n'existe aujourd'hui aucune convention avec la société Tamoil sur les droits de passage. Nous ne savons pas si les citernes sont bien sous la responsabilité de Tamoil.*

3860.3905.00 Imputations internes d'amortissements supplémentaires

Pourquoi cette différence avec le budget 2017 ?

- *Elle s'explique par le fait que le montant indiqué au budget 2018 tient compte du début des travaux du tram. Ce montant est celui annoncé dans le préavis concerné.*

* * * * *

CULTURE - JEUNESSE - AFFAIRES SCOLAIRES - SPORT

Préambule

Les directeurs des écoles n'étaient pas présents à cette séance. De ce fait les sujets de discussion se sont portés sur les coûts liés à la Ferme des Tilleuls et à sa visibilité, les animations et activités culturelles organisées par la Commune et les coûts pour les activités sportives.

Développement

5000.3119.00 Achats pour collections

Cet intitulé se retrouve aussi dans la section administration publique (N° 1012.3119), quelle en est la raison ?

- *L'administration achète les œuvres qui correspondent à la catégorie «archives» alors que les achats de CJS entrent dans la catégorie «œuvres d'art» comme par exemple des toiles, estampes, etc.*

5000.3193.00 Cotisations

Pourquoi ce montant a-t-il été multiplié par 6 ?

- *Afin de placer Renens sur la carte des villes de la Confédération Helvétique lors de cette conférence et ainsi faire de la promotion économique pour la Ville.*

5000.4273.00 Location de «Vitabri»

N'est-ce pas le domaine de CTC ?

- *Oui, sauf pour cette structure qui est souvent utilisée par les sociétés locales. Souvent ce type d'infrastructure est mis à disposition gratuitement.*

5100

Culture

Est-ce que la Ferme des Tilleuls fera partie de la Nuit des Musées?

- *C'est dans les plans de la Fondation de la Ferme, mais la Fondation préfère stabiliser son budget avant d'entreprendre les démarches pour intégrer l'association «Nuit des Musées».*

Quelle est la politique de Renens afin de rendre plus visibles les lieux culturels de Renens, notamment la Ferme des Tilleuls ?

- *La Fondation a demandé à Renens d'effectuer les démarches afin de faire installer des panneaux bruns à travers Renens. Nonobstant, le service CJS ne sait pas vraiment à qui s'adresser pour l'installation et création de ces panneaux.*

5100.3653.12 Subvention à la fondation de la Ferme des Tilleuls

Comment est répartie cette subvention ? Y'a-t-il des formations prévues dans ce montant pour les employés afin de les mettre à niveau ? Apparemment, il y a des «on-dit» que la personne en charge de la communication et promotion n'a pas de formation.

- *C'est plus une question que la gestion devrait poser, mais cette subvention sert principalement aux paiements de salaires. De plus, la Fondation travaille avec des mandats externes pour gérer leur communication, car la communication est un vrai métier et que la Fondation fait au mieux avec ses moyens financiers.*

5100.3653.14 Subvention à la fondation TKM

Que représente ce montant ? Le montant ne correspond pas au calcul de CHF 7.- multiplié par 22'000 habitants.

- *En effet, il y a également le remboursement de l'impôt sur le divertissement qui est restitué à la Fondation TKM comme subvention à hauteur de CHF 100'000.- environ.*

5110

Animations

Quelle est la raison du changement des montants entre le budget 2017 et 2018 ?

- *La Fête Nationale serait déplacée sur le terrain de football de Verdeaux. Ce qui coûte le plus cher, ce sont les infrastructures et feux d'artifices.*
Pour les animations de la Place du Marché, le montant avait été surévalué en 2017, il s'agit donc d'une adaptation, mais le Service a comme objectif l'amélioration de la qualité des animations.

5117

Festimixx

Est-ce que les artistes et animations du festival vont être à la hauteur des montants annoncés au budget, notamment suite au départ de Florian Dutoit ?

- *Oui, ils le seront, c'est toute une équipe qui travaillait et travaille sur ce projet.*

Est-ce qu'il y aura une nouvelle politique de sponsoring qui va être mise en place afin de rendre plus attractif le Festival pour des futurs sponsors et en attirer des nouveaux ?

- *La politique actuelle est très efficace, à souligner que l'association des amis de Festimixx avait soulevé plus de fonds que ce que la Ville de Renens donnait comme subvention pour l'édition précédente.*

5190.4271.15 **Locations salle de spectacle**

Combien de location ce montant représente-t-il ?

- *Il faut se référer au rapport de gestion qui détaille plus précisément ce que rapporte chaque location.*

5313.3131.01 **Achats pommes**

A quoi est dû le renouveau d'achat de pommes ? A préciser que c'est une bonne chose.

- *Il s'agit d'un oubli pour les années précédentes dû au changement de direction. Le nouveau directeur n'avait pas été informé qu'un tel processus avait été mis en place.*

5340.3111.00 **Achats de machines et appareils de bureau**

Quelle est la raison de cet achat ?

- *Renens est à présent dans le secteur «Région Lausanne» et les prestations qui étaient données à Morges seront à nouveau sur notre Commune. Il y a donc une migration de personnels dans les locaux actuels, d'où l'achat de trois bureaux. A préciser que les montants aux comptes seront moindres que ceux annoncés au budget.*

5370.3114.03 **Achats de vêtements de travail**

Pourquoi n'y avait-il aucun montant les autres années ? Ne peut-on pas retrouver ce compte dans chaque direction ?

- *On le retrouve dans chaque direction sous les N° xxxx.3114. Il n'y avait rien les autres années, car il n'y avait pas de demande.*

5500.3653.19 **Subventions aux sociétés sportives**

Les subventions diminuent, pourquoi ? Quel est le nouveau changement de politique ?

- *Le montant au budget 2017 était une approximation et donc pas représentatif. Il n'y a pas de changement de politique de subventionnement, c'est un ajustement à la réalité.*

5510 **1020Run**

Lors des comptes 2016, l'augmentation de charges était due aux 10 ans de la course. Quelle est la raison de garder le même montant pour les 12 ans ?

- *Il y a eu une augmentation du nombre de participants pour 2017, nous nous sommes donc adaptés à la demande. Le montant de la subvention de Renens reste identique.*

* * * * *

INFORMATIQUE - POPULATION - SECURITE PUBLIQUE

Développement

6000.4359.00 **Ventes et prestations diverses**

Quelle est la différence entre les comptes 2016 et le budget 2018 ?

- *La différence est due au fait qu'il nous restait des cartes déjà imprimées des années précédentes.*

6900.3185.02 **Honoraires et frais d'expertise**

Peut-on avoir plus d'explications sur ce montant ?

- *Il y a une augmentation de CHF 10'000.- à cause de l'audit demandé par la Gestion. Un abonnement a été demandé par le Service Urbanisme pour avoir plus de couches thématiques. On retrouve cette augmentation dans la section informatique afin de tout centraliser pour éviter que des directions viennent avec leur propre logiciel. Il n'y a pas d'imputation interne au sein de la Commune.*

* * * * *

ENFANCE - COHESION SOCIALE

Développement

7100.3515.00 **FAJE – Contribution socle Renens**

Comment est évaluée la subvention ?

- *C'est une estimation faite au plus juste selon les comptes précédents et le changement de charge de personnel. Au bouclage des comptes, des ajustements sont faits afin d'équilibrer les comptes.*

7105 **Réseau Accueil de jour Renens-Crissier**

Est-ce normal que les totaux ne soient pas équilibrés ?

- *Non, il y a dû avoir une erreur de saisie*

7114.3901.02 **Imputations internes de frais de personnel administratif**

Quel est le montant du coût par dossier ?

- *Il est de CHF 750.-, calculé ainsi :*

$$750 = \frac{\text{(Total Salaire - Prestations facturées)}}{\text{(nb de collaborateurs fixes)}}$$

7119 **Crèches, garderies + jardins d'enfants - Remplacements**

Peut-on avoir plus d'explications ?

- *Afin de faciliter les imputations dans chaque structure, nous avons regroupé les petits remplacements dans cette section depuis 2014. Ensuite une attribution est faite de manière pondérée dans chaque structure.*

Les imputations internes de la section N° 7119 sont réparties lors du budget: Le montant de la section N° 7119 est réparti en fonction du nombre d'EPT des éducatrices de chaque structure.

S'il s'agit d'un remplacement spécifique, le montant est imputé dans la structure concernée selon le montant reçu des RH. Le solde est réparti en fonction du nombre d'EPT des éducatrices de chaque structure.

** * * * **

COMMISSION INTERCOMMUNALE MEMBRE-SORGE

Aucune remarque de la COFIN

STEP DE VIDY

Aucune remarque de la COFIN

COMMISSION SDIS Malley

Aucune remarque de la COFIN

** * * * **

DÉTERMINATIONS DE LA COMMISSION

Lors des délibérations de la COFIN, la Commission s'est attardée sur différents points tels que la marge d'autofinancement, les recettes futures de la Ville, de l'Entente intercommunale et du plan des investissements.

Certains commissaires ont pointé du doigt que, comme chaque année, Renens allait à nouveau réussir à dégager des recettes grâce à des rétrocessions des tl, de la PolOuest, des SIE etc. Ces commissaires attendent que la Municipalité trouve le moyen de combler ces 4-6 millions qui vont, comme l'an dernier, tomber dans les caisses de la Ville.

D'un point de vue général, l'ensemble de la Commission est en accord sur le fait que le Budget de fonctionnement ne vient pas manger la marge d'autofinancement et que l'on ne se retrouve pas à devoir emprunter pour rembourser des intérêts.

Lors de la création de conventions entre les différentes villes, beaucoup ont pensé que s'unir et mettre en place des associations intercommunales était la solution la plus adéquate pour maîtriser les coûts. Aujourd'hui, certains commissaires de la COFIN se demandent si tel est toujours le cas et pensent même que la situation s'est inversée pour Renens.

La COFIN a certaines remarques à faire au sujet du patrimoine immobilier et du plan des investissements. Lors des discussions du 31 octobre 2017, la COFIN s'est longuement attardée sur le compte N° 3003.3185.02. Nous voulions savoir combien coûterait l'estimation régulière des travaux et entretiens de notre patrimoine immobilier. Malheureusement, la Commission est toujours dans l'attente d'une réponse. Dès lors, nous proposerons à la COGEST de traiter ensemble ce sujet lors de notre séance annuelle.

➤ **REPONSE DE LA MUNICIPALITE**

La Municipalité estime avoir répondu à la question. La réponse se trouve au point 4 du compte N° 3003.3185.02 figurant en page 5 du rapport de la Commission des Finances.

La Commission regrette de ne pas pouvoir adopter ou discuter du plan des investissements lors des séances de budget, alors elle siègera lors d'une séance spéciale dédiée à ce sujet. C'est pourquoi la Commission des Finances émet le vœu suivant :

La COFIN aimerait que le plan des investissements soit une partie entière au Budget de Renens et fasse l'objet d'une séance plénière afin qu'il puisse être discuté.

➤ **REPONSE DE LA MUNICIPALITE**

La Municipalité rappelle que le plan des investissements a notamment pour but de lister les projets d'investissements à court et moyen terme (5 ans). Il comprend d'une part, les crédits d'investissements déjà votés par le Conseil communal et d'autre part, les crédits d'investissements qui seront ultérieurement soumis au Conseil communal. Il renseigne également et avec toute la prudence requise, à partir de quand et sur combien d'années la dépense d'investissement en question sera effectuée.

De par sa nature, ce document a bien entendu un caractère indicatif. Les chiffres qui y figurent sont, en règle générale basés sur des estimations. Pour les projets réalisés sur plusieurs années, les montants peuvent varier en fonction des considérations techniques. Ils découlent d'études précises pour certains postes (préavis déjà votés), mais aussi d'évaluations globales pour les projets dont le programme n'est à ce jour défini que dans leurs grands principes.

Compte tenu de ce qui précède, l'article 18 du Règlement sur la comptabilité des communes (RCCom) précise ce qui suit:

- 1. La Municipalité établit annuellement le plan des dépenses d'investissements.*
- 2. Ce plan est présenté au Conseil général ou communal, en même temps que le budget de fonctionnement; il n'est pas soumis au vote.*

L'article 104 du Règlement du Conseil communal reprend les dispositions de l'article 18 du RCCom.

La Municipalité rappelle que tout investissement doit être soumis à l'approbation du Conseil communal par voie de préavis.

En conclusion, la Municipalité ne peut pas répondre favorablement au vœu de la Commission des Finances d'intégrer le plan des investissements au budget de fonctionnement et ceci, pour des raisons de légalité et de compétences opérationnelles.

C'est à l'unanimité que la COFIN accepte le budget de l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge pour l'exercice 2018

C'est à l'unanimité que la COFIN accepte le budget de l'Entente intercommunale de la Station d'épuration (STEP) des eaux usées de Lausanne-Vidy pour l'exercice 2018

*C'est avec **sept (7) Oui et trois (3) Abstentions** que la COFIN accepte le budget de l'Entente intercommunale SDIS Malley Prilly-Renens pour l'exercice 2018.*

*C'est avec **cinq (5) Oui, quatre (4) NON et une (1) Abstention** que la COFIN accepte le budget de la Ville de Renens pour l'exercice 2018.*

M. Le Président ouvre la discussion sur le fond des quatre budgets. La parole n'étant pas demandée, M. le Président transmet la parole à la Municipalité.

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Ce budget est un travail d'équipe, construit dans un contexte d'investissements conséquents, dans un contexte d'urbanisation du district. Nous allons développer les transports en commun, le logement, l'accueil de jour pour la jeunesse et un certain nombre de bâtiments sont à rénover, nous sommes donc dans une phase d'investissements majeurs.

Le budget que nous vous proposons est porté par toute la Municipalité qui l'a élaboré avec les chefs de service. Il est le fruit d'un très long travail qui nous permettra de poursuivre les importants travaux qui ont déjà été entrepris pour développer tant les structures que les prestations, et faire de Renens une Ville qui bouge, une Ville qui a des projets, une Ville dans laquelle il fait bon vivre et qui est capable d'emmener des manifestations qui la font rayonner. Que cela soit au travers du théâtre, de la Ferme des Tilleuls ou encore de la Distinction de l'Ouest, pour ne citer qu'eux. C'est un budget qui est raisonnable et parcimonieux. Nous ne dépensons pas trop, nous phasons nos étapes.

Certes, la marge d'autofinancement est plus faible que d'autres années, pour diverses raisons explicitées par ailleurs à la Commission des finances (COFIN). Nonobstant, nous avons bien entendu les diverses remarques de la COFIN qui ont été avancées lors de nos nombreuses séances, notamment ce souci, que nous partageons tous, qui est de maintenir une marge d'autofinancement positive.

Quant aux investissements, vous les savez aussi, toutes et tous, certains ne dépendent pas uniquement de nous dans leur initiation. Nous sommes toujours dans l'attente d'une réponse de la part du Tribunal s'agissant du tram; projet extrêmement ambitieux qui va générer des coûts, mais qui permettra une meilleure mobilité et qui fera de notre centre, un centre encore plus attractif.

Nous venons vers vous avec de nombreux projets que nous portons ensemble et nous nous réjouissons des débats qui vont maintenant émerger.

La parole n'étant plus demandée, et comme expliqué précédemment, M. le Président ouvre la discussion dicastère par dicastère pour le budget de la Ville de Renens puis sur les budgets de l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge, de la station d'épuration des eaux usées et de traitement des boues de l'agglomération lausannoise "STEP" à Vidy et de l'Entente intercommunale SDIS Malley Prilly-Renens.

- Préambule: pages roses I à XVII

La discussion n'est pas demandée

- Administration générale – Ressources humaines: pages 2a à 12b

La discussion n'est pas demandée

- Finances et cultes: pages 13a à 16b

La discussion n'est pas demandée

- Centre technique communal: pages 17a à 50b
La discussion n'est pas demandée
- Culture – Jeunesse – Affaires scolaires - Sport: pages 51a à 65b
La discussion n'est pas demandée
- Informatique – Population – Sécurité publique: pages 66a à 68b
La discussion n'est pas demandée
- Enfance – Cohésion sociale: pages 69a à 85b
La discussion n'est pas demandée
- Budget de fonctionnement par nature pages vertes 86 à 89
La discussion n'est pas demandée
- Budget d'investissements par direction: pages roses 90 à 119
La discussion n'est pas demandée
- Budget 2018 de l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge
La discussion n'est pas demandée.
- Budget 2018 de l'Entente intercommunale de la Station d'Épuration des eaux usées et de traitement des boues de l'agglomération lausannoise (STEP)
La discussion n'est pas demandée.
- Budget 2018 de l'Entente intercommunale SDIS Malley Prilly-Renens
La discussion n'est pas demandée.

M. le Président ouvre la discussion générale sur les budgets 2018.

- **M. Pascal Golay, PLR**

Mesdames, Messieurs,

Vous allez entendre mes collègues de Gauche louer les mérites de ce budget équilibré qui garantit des prestations toujours plus grandes à notre population.

Et ils auront raison... en tout cas d'un premier abord.

Ce budget propose effectivement une marge d'autofinancement positive. Extrêmement faible, mais indéniablement positive d'environ CHF 500'000.-. Remarquez quand même qu'elle devrait se situer entre 3 et 4 millions, mais bon...

Alors de quel droit la Droite va-t-elle encore une fois se plaindre comme elle le fait inlassablement chaque année?

Mais oui pourquoi, Mesdames et Messieurs ?

Et bien simplement parce que notre vision à nous n'est pas fixée sur du court terme, mais se projette au-delà de la prochaine législature.

Mais que va-t-il se passer lors de la prochaine législature? Comment pouvons-nous, comme ça, être si visionnaires?

Si vous le voulez bien, pour répondre à cette question, sortons quelques chiffres des comptes de l'année passée et de ce budget.

Nous prélevons aujourd'hui 1,5 millions (page II, préambule du Budget 2018) dans un fonds d'amortissement qui en comporte encore 12 (page XV, préambule du Budget 2018), Je vous laisse faire les calculs, ça nous laisse plus ou moins 7 ans et pour autant que nous n'augmentions pas ce prélèvement.

Nous recevons également des SIE et TvT Services S.A. environ 3,6 millions de dividendes, dont plus des deux tiers, de façon extraordinaire et temporaire (page 15a des comptes 2016, mais budgétisés à CHF 676000.-) qui finiront plus ou moins dans le même laps de temps.

Nous recevons encore des ristournes, notamment des TL de CHF 650'000.- (TL 666'027 compte 2016 N° 1080.4517) qui disparaîtront une fois que les BHNS seront en fonction.

Notre dette d'un peu plus de 70 millions aujourd'hui va doubler ou tripler d'ici la fin de la législature, et le prix de cette dette, aujourd'hui de 1.2 million par an, va forcément également doubler ou tripler et se propulser du coup entre 2,5 et 3,5 millions par an. Il est déjà budgétisé à 2 millions pour 2018 (p 16a du budget 2018).

Et tout cela avec un revenu qui lui reste plus ou moins stable!

La plupart de ces entrées extraordinaires ne sont pas prises en compte dans le budget, mais le sont par contre dans les comptes. C'est qui explique que nous avons chaque année un magnifique résultat, au vu du budget présenté, mais forcément incomplet. Et c'est ce qui pourrait laisser croire que dans notre Commune tout va bien et qu'on fait toujours mieux que le budget. C'est en fait juste un artifice, vous l'aurez compris.

Or, encore une fois, lorsque ces entrées extraordinaires auront une fin, et elles auront immanquablement une fin assez proche, il va manquer 5 à 7 millions au minimum par année. Une législature c'est 5 ans et cela fait 25 à 35 millions pour une législature !

Là, il est raisonnable de penser qu'il y a peut-être un problème.

D'aucuns nous diront, que c'est bien gentil de critiquer, mais qu'il faut aussi savoir apporter des solutions.

Ils ont encore une fois raison, mais nous l'avons fait, et continuerons à le faire, et nous citons:

Que le PLR a déposé une motion, un postulat ainsi qu'une interpellation sur ce sujet critique qu'est la dette et le revenu de l'impôt.

Nous avons proposé de discuter sur des pistes aussi vastes que valoriser le patrimoine financier, accroître l'attractivité de la Commune pour augmenter sa qualité fiscale, baisser les dépenses courantes, optimiser les tâches de l'administration afin d'éviter de nouveaux EPT, sans bien sûr en supprimer pour autant ou encore dynamiser la valeur du point d'impôts et j'ai bien dit la valeur, pas le nombre de points.

À chaque fois, ces tentatives ont été snobées par la gauche, à chaque fois. Cela donne plus l'impression que la majorité de Gauche de ce Conseil préfère ne pas aborder le sujet, et laisser aux suivants le soin de trouver les solutions.

Quand on lit dans le préambule de ce budget que la Municipalité continue à fournir, et à garantir, des prestations toujours plus grandes à notre population, j'aimerais bien savoir comment cette population va réagir lorsqu'il faudra les supprimer brusquement, faute de moyens, dans quelques petites années.

Attention, on ne dit pas qu'il n'y a aucun effort qui est fait, loin de là, et c'est aussi dit dans ce préambule par la Municipalité, nous le reconnaissons sans problème.

Mais il faut faire plus, beaucoup plus, et surtout voir plus loin. Pour notre avenir, nous devons pouvoir garantir de livrer des prestations à notre population qui puissent s'inscrire dans le futur et donc être financées par des revenus garantis, pas avec des fonds et des dividendes limités dans leur durée.

C'est cela qui ne va pas.

Ça veut dire que la marge d'autofinancement doit être positive, et cela uniquement avec des apports garantis dans la durée. En supprimant le prélèvement dans le fond de réserve, il nous manque déjà 1 million sur ce budget et là ça change la donne si on regarde un peu plus loin que cette législature.

«Gouverner, c'est prévoir; et ne rien prévoir, c'est courir à sa perte» disait Emile de Girardin un homme plutôt à gauche pour l'époque. Ce budget ne prévoit rien du tout à moyen terme, il se contente de dire, «Pour l'instant tout va bien, on peut tirer une année de plus, on verra bien en 2019 s'il faut l'adapter.».

Et ça, Mesdames et Messieurs, ça, ce n'est pas la vision du groupe PLR.

Comprenez bien que ce n'est pas les budgets annuels de ces dernières années qui ne vont pas, mais la politique budgétaire de la Municipalité sur le moyen et long terme.

Il ne faut pas attendre, il faut construire un futur serein. Et cela dès maintenant.

Et c'est clair qu'on ne va pas corriger ce problème avec quelques amendements sur cinq lignes dans un budget, il faut revoir toute la politique budgétaire.

En conclusion, je vous dirai ceci:

Dans la vie d'une collectivité locale comme la nôtre, l'adoption du budget représente toujours un acte fondateur. Il s'agit en effet de poser les bases, de fixer les projets de l'année en cours, c'est vrai.

Mais il s'agit aussi de prendre ou de confirmer des engagements pour l'avenir, celui de notre Ville et celui de ses habitants.

Nous arrivons aujourd'hui au terme de cette session consacrée au Budget au cours de laquelle nous avons travaillé et débattu de l'ensemble des éléments budgétaires qui constituent le cadre de l'action que nous conduirons en 2018. En 2018... mais malheureusement pas au-delà, puisque nous ne travaillons pas à une véritable prospective pluriannuelle.

Et c'est pourquoi le PLR ne soutient pas ce budget dans son ensemble et votera, et vous invite à voter, le refus de celui-ci.

Merci de votre attention.

- **M. Silvio Torriani, Fourmi rouge**

*Mesdames et Messieurs de la Municipalité,
Collègues du Conseil communal,*

C'est au nom du groupe Fourmi rouge que je vous soumets quelques réflexions sur le budget en examen.

Il s'agit d'un projet de la durée d'une année qui fixe les choix des dépenses autorisées, mais pas obligatoires, avec par ailleurs une marge de manœuvre confortable toujours sous le regard de notre Assemblée.

Il est réaliste, il répond à l'augmentation de la population qui va se poursuivre, aux projets intercommunaux, il assure le maintien, voir l'amélioration des prestations notamment dans le domaine de la petite enfance et dans bien d'autres secteurs, élément pour nous indispensable à la cohésion sociale. Des voix d'autres bords lui reprochent de négliger des nuages qui s'accumulent à l'horizon, qui plomberaient nos finances. La météo on connaît et les prévisions dans le domaine économique... bonjour...!

Se réfugier dans des coupes à tout va c'est loin d'être la bonne solution. Inutile de rappeler, et nous l'avons rappelé, un vrai gros nuage pour nos finances: la RIE III avec la théorie du ruissellement: donner en haut pour que des gouttes arrivent en bas! Le groupe Fourmi rouge n'est pas aveugle, dans le futur il faudra probablement revoir la fiscalité communale pour assurer l'équilibre de nos finances... mais chaque chose en son temps.

Ce soir nous soutenons ce budget que nous jugeons réaliste et équilibré, sans plus.

- **M. Stéphane Montabert, UDC**

Mesdames et Messieurs,

L'aridité des chiffres du budget 2018 montre que, comme on le dit de façon familière, nous "entrons dans le dur". Renens ne va pas bien. La Commune s'appauvrira de presque 5 millions et demi l'an prochain. La marge d'autofinancement atteint péniblement un demi-million, simplement parce que, comme l'ont fait remarquer mes collègues, Renens vide ses réserves, pompant cette année encore dans un Fonds de réserve bientôt épuisé pour embellir la situation.

Je fais ce constat avec tristesse, car nous parlons ici de l'argent des contribuables, des politiques sociales que chacun souhaiterait généreuse, des biens communaux que nous avons fait serment de préserver. Nous arrivons au bout de tout cela. Oh, pas de cette législature probablement, mais pour la suivante c'est déjà plus incertain.

La fin de ce chemin, j'en parle depuis plusieurs années, il s'agit de la mise sous tutelle, lorsque le Canton dissout les organismes communaux de prise de décision, pour incompétence de gestion.

Avant d'en arriver là, il y aura des hausses d'impôt, l'oreiller de paresse de la Gauche, et une solution illusoire, car les revenus ne monteront pas, ou pas autant qu'espéré, un mystère dont peu d'esprits de cette salle sont à même de saisir la teneur. Mais c'est un autre débat.

Ce budget 2018 marque d'une certaine manière la fin de l'illusion. Pendant longtemps on nous serinait que les finances de la Ville souffriraient, mais que c'était le résultat d'une

myriade d'efforts destinés à améliorer cette Ville. Nous sommes déjà profondément dans le rouge, les travaux de la gare sont à peine commencés. De Rayon vert, point. De Tram, point. De réfection de la circulation, de réaménagements de l'îlot de la savonnerie, de Bus à haut niveau de service, point.

Le retard ou le non-démarrage de tous ces chantiers montre à qui veut bien le voir que l'aggravation des finances communales n'est absolument pas due à tous ces investissements d'infrastructure, comme on aurait peut-être souhaité nous le présenter, mais bien aux affaires courantes.

La réalité toute crue est que Renens a sur son sol une population moins prospère qu'ailleurs, demandeuse d'aide et d'assistance, et en face bien trop peu de gens capables d'y pourvoir ; et au final, pas les moyens de ses ambitions.

Je ne prétends absolument pas que l'exercice budgétaire soit facile. À dire vrai, avec le logiciel idéologique qui préside à la destinée de cette Ville, c'est probablement mission impossible. Ne déplaire à personne, essayer de tout faire, ne couper nulle part. Le Budget 2018 sera approuvé ce soir, comme tous les précédents et tous les suivants, jusqu'à ce que le Canton siffle la fin de la récréation. Mesdames et Messieurs de la Gauche, vous l'aurez alors, votre hausse d'impôt, et d'une dizaine de points d'un coup, si ce n'est plus! De quoi faire la nouba toute la nuit! Mais pour les subventions par-ci par-là, pour les prix de la Ville, pour les aides à l'enfance, pour les politiques volontaristes en matière de logement, il faudra repasser. Demandez à nos amis de Chavannes-près-Renens comment ça se passe, comment ça s'est passé.

Le moment venu, vous aurez bien sûr toutes les excuses du monde, sauf celle de dire que personne ne vous a prévenu.

Ce soir, nous verrons qui a le courage de s'opposer à ce budget, de montrer qu'il ne s'associe pas à la trajectoire que prend notre Commune, maintenant et pour la suite. Et le sujet est à mon avis et à celui du groupe UDC d'une telle importance que je pense qu'il n'est pas correct d'expédier cette affaire avec un fugace lever de bras. Aussi, je demande le vote nominal pour l'approbation du budget 2018 de la Ville de Renens.

Je vous remercie.

- **Mme Nathalie Jaccard, Les Verts**

*Monsieur le Président,
Monsieur le Syndic,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,
Chers Collègues,*

Comme certainement l'ensemble de notre Conseil, nous n'aimerions pas que le déficit annoncé et projeté devienne réalité en 2018 et nous devons bien avouer que nous aurions aimé être plus rassurés quant aux chiffres et prévisions affichés.

Nous savons que toutes ces dépenses contribuent à améliorer le bien-être de la population et la productivité de l'ensemble de l'activité économique et sociale de notre Ville qui généreront à terme de futurs revenus.

Bien que nous ayons tendance à penser que s'il n'y avait pas de dette publique, l'économie irait beaucoup mieux et que nous serions beaucoup plus heureux, toutefois, dans le cas présent, procéder à l'emprunt se justifie puisque cela permettra ultérieurement à notre Administration de prélever davantage de recettes fiscales et de rembourser ces investissements initiaux. Mais attention, une entité où des administrations publiques sont endettées à un niveau trop élevé peut se retrouver dans une situation où les prêteurs nourrissent des doutes sur la capacité de remboursement et donc pouvant conduire à augmenter le coût de l'emprunt ou freiner l'action publique.

Cela fait partie des points où nous aurions souhaité avoir plus d'informations de manière à être rassurés. Nous comprenons que maintenir l'équilibre est un exercice périlleux et si nous n'encourageons pas la Commune à dépenser à tout va, nous comprenons que si les investissements prévus ne se faisaient pas, la demande se réduirait et par conséquent ralentirait l'activité économique et à terme détériorerait les recettes fiscales et augmenterait paradoxalement la dette publique.

Vous l'aurez donc compris, le groupe Les Verts souhaite que la Commune reste vigilante et préserve un taux d'endettement stable et pérenne.

En conclusion, nous soutenons le budget 2018 dans son ensemble, mais nous resterons vigilants à ce que les coûts de fonctionnement ne viennent pas grignoter la marge d'autofinancement et que nous ne devions pas emprunter pour rembourser nos intérêts et ainsi augmenter notre dette. Merci.

- **M. Oumar Niang, PSR**

*Monsieur le Syndic,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,
Chers Collègues,*

Le Parti socialiste soutient le budget tel que présenté par la Municipalité. Budget pragmatique et non chimérique comme le pense certains. Ce budget a été réalisé par l'équipe municipale en concertation avec l'ensemble des Chefs de service, il est le fruit d'un long travail.

La Commission des finances a eu l'occasion de l'analyser dans le détail, elle ne propose pas de modifications. Certes, la marge d'autofinancement est plus basse que de coutume et le résultat fait état d'un excès de charges. La Ville vit une période d'intense développement et exploite des opportunités pour l'amélioration et le développement de ses prestations. Ces prestations sont revendiquées, par ailleurs, par la population et par notre Conseil qui les a validées.

La lecture de la liste des investissements 2018 fait état de projets conséquents, essentiels, souhaités et votés par notre Conseil. Voici quelques exemples:

- *Crèche-garderie au Château 17,*
- *Rénovation et agrandissement de la salle de gymnastique du Collège du Léman,*
- *Passage inférieur des Coulisses,*
- *Projet de tram T1*

Les rubriques des "services et marchandises" sont comme de coutume maîtrisés.

Le groupe Socialiste votera le budget tel que présenté, sans modifications. Je vous remercie.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président la clôt et donne la parole à la Municipalité.

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

Mesdames et Messieurs,

Effectivement la Ville de Renens vit une phase de développement juste incroyable, c'est un moment "historique". En effet, nous n'allons pas rénover une gare chaque année, ni même développer une ligne de tram chaque année. Les BHNS répondant à de vrais besoins en termes de mobilité de la population et vont être durables. Non seulement pour les piétons, et bien évidemment aussi pour tous ceux qui transportent des marchandises, qui ont un commerce, une entreprise et qui doivent se rendre d'un point A à un point B rapidement. Ne pas le faire serait entraver toute l'économie à laquelle, finalement, nous tenons tous avec des regards différents. Une économie qui offre des emplois, qui permet de dégager des bénéfices qui resservent à tous.

Nous venons vers vous avec des projets, tel celui de la création de crèches-garderies qui a souvent été demandée lors des séances du Conseil communal, l'offre étant jugée insuffisante. Tous les bords confondus ont défendu à un moment ou à un autre ce besoin en crèches-garderies.

La rénovation de nos écoles. Nous pourrions nous en passer, mais je crois que vous êtes toutes et tous attachés à ce que nos enfants puissent vivre une formation scolaire de qualité, acquérir les outils pour demain. Vivre bien dans un monde qui est complexe, et où la concurrence est toujours plus élevée, et j'en passe.

Alors, il est vrai, nous venons vers vous avec des investissements conséquents.. Nous nous devons d'adapter nos structures à l'évolution de notre Ville et d'adapter quelques bâtiments qui ont été délaissés par le passé pour des raisons de ressources rares.

Comme je l'ai dit, nous sommes dans une phase historique avec des investissements conséquents, qui pour certains nous apporteront un mieux vivre pendant de très nombreuses années. Derrière ceux-ci, il y a une volonté de pérennité ainsi qu'une volonté de prendre en considération la transition énergétique. Nous sommes donc parfaitement modernes dans ce que nous proposons.

Nous ne sommes pas angéliques et je ne peux pas partager vos propos avançant que nous n'avons rien fait pour trouver des nouvelles ressources. A plusieurs reprises, nous avons expliqué comment nous avons travaillé avec un certain nombre de montants exceptionnels que nous n'avons justement pas utilisé de manière exceptionnelle au budget de fonctionnement, mais que nous avons capitalisé afin de traverser cette période difficile, dans laquelle nous sommes actuellement.

Donc, des ressources, nous avons pu en amener et il me déplaît également que l'on fasse peur à la population, parce que ces budgets nous les portons ensemble. Lorsque vous évoquez une possible mise sous tutelle de Renens, à l'image de ce qui s'est fait à Chavannes il y a dix ans, c'est crier avec "au loup" et ce n'est pas ce que nous souhaitons faire. Nous pensons vraiment que la Ville de Renens mérite des structures et des prestations à l'image de

ce qu'ont d'autres collectivités publiques de même taille dans le Canton, indépendamment de notre structure sociale. Il est vrai, nous avons un point d'impôts plus bas. Nous avons sur notre territoire des personnes qui ont des emplois indispensables, mais mal rémunérés. Il avait été proposé par le passé que toute personne qui travaille puisse avoir un salaire décent, cette loi n'a pas été acceptée. Ma foi, pour la Ville c'est aussi moins de recettes fiscales et c'est peut-être plus d'aide à toutes ces personnes qui n'ont pas pu bénéficier de cet accompagnement. Tout cela est d'une grande complexité.

Encore une fois, nous ne sommes pas angéliques et, comme vous, nous savons que nous allons entrer dans une période de forts investissements. Nous allons gérer cette Commune et son budget avec toute l'attention requise et les réflexions nécessaires. Toutefois, nous ne le ferons pas sans vous, puisque les prochains projets feront tous l'objet de préavis. Vous aurez l'occasion, ici, de savoir si le formatage des projets que nous vous proposons est convenable, suffisant. S'il est acceptable au niveau de nos capacités financières. Oui, nous aussi, nous sommes préoccupés par nos finances.

S'agissant de la révision de la fiscalité, je rappelle au préalable que les impôts sont la forme la plus équitable de redistribution des richesses. De plus, j'ai toujours dit que si besoin était, s'il fallait proposer des hausses d'impôts, nous viendrions vers vous, comme d'autres communes l'ont fait avant nous dans le district tel que Bussigny qui est pourtant une commune ayant des ressources plus élevées que les nôtres, avec une valeur du point d'impôt par habitant qui est plus élevée. Le cas échéant, nous le ferons ensemble et il sera débattu de la manière de supporter des ressources dont nous avons besoin pour procéder à des investissements exceptionnels. Lorsque le tram sera construit, nous serons relativement sereins. Alors, oui, nous sommes dans une phase particulière.

Je crois avoir retenu l'essentiel des propos qui ont été tenus par mes préopinants. Oui, nous aussi sommes préoccupés par nos finances. Nous entendons vos préoccupations, nous ne les rejetons pas d'un revers de main et je crois que nous avons aussi démontré, durant les dix dernières années, notre capacité à autofinancer des projets puisque lors des deux dernières législatures, les projets ont été financés, de mémoire et en moyenne, à hauteur de 60%.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion et demande à M. Jonas Kocher, Président de la Commission des finances, de procéder à la lecture des conclusions.

Le Conseil communal de Renens

Vu le projet présenté par la Municipalité

Où le rapport de la Commission des Finances,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

ADOpte les budgets 2018

1. de la Commune de Renens, présentant un excédent de charges de CHF 5'404'700.-,
2. de l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge,

3. de la station d'épuration des eaux usées et de traitement des boues de l'agglomération lausannoise "STEP",
4. de l'Entente intercommunale SDIS Malley Prilly – Renens

PREND ACTE

Du plan des investissements de la Commune de Renens pour les années 2017 à 2021

A noter que le vote nominal relatif au budget 2018 a été demandé par M. Stéphane Montabert et appuyé par plus de cinq autres membres. Le tableau nominal correspondant se trouve en annexe du présent procès-verbal (cf annexe N° 1)

- C'EST À LA MAJORITÉ (36 VOIX POUR ET 20 VOIX CONTRE) QUE LE BUDGET 2018 DE LA COMMUNE DE RENENS, PRÉSENTANT UN EXCÉDENT DE CHARGE DE CHF 5'404'700.- EST ACCEPTÉ.
- C'EST À L'UNANIMITÉ QUE LE BUDGET 2018 DE L'ENTENTE INTERCOMMUNALE MÈBRE-SORGE EST ACCEPTÉ.
- C'EST À L'UNANIMITÉ (MOINS 2 ABSTENTIONS) QUE LE BUDGET 2018 DE LA STATION D'ÉPURATION DES EAUX USÉES ET DE TRAITEMENT DES BOUES DE L'AGGLOMÉRATION LAUSANNOISE "STEP" EST ACCEPTÉ.
- C'EST À L'UNANIMITÉ (MOINS UNE ABSTENTION) QUE LE BUDGET 2018 DE L'ENTENTE INTERCOMMUNALE SDIS MALLEY PRILLY-RENENS EST ACCEPTÉ.

M. le Président remercie M. Jonas Kocher ainsi que les membres de la Commission des finances pour leur dévouement.

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

Merci pour ce vote. Je vous confirme que nous avons bien entendu les quelques craintes et réticences. Nous allons continuer à travailler en vous présentant des budgets qui sont parcimonieux et qui tiennent également compte de notre environnement.

12. Rapport de commission – Motion Jonas Kocher – L'appel d'offre une partie intégrante des préavis pour une transparence totale

M. le Président prie Mme Anne Cherbuin, Présidente-rapporteuse de la Commission de se rendre à la table des rapporteurs afin de donner lecture de son rapport.

- **Mme Anne Cherbuin, Présidente-rapporteuse de la Commission**

Etaient présents :

La Municipalité: M. Jean-François Clément, M. Didier Divorne

Le secrétaire municipal: M. Michel Veyre

Le motionnaire: M. Jonas Kocher

Les commissaires: Mme Suzanne Sisto-Zoller, Mme Elodie Golaz-Grilli, M. François Delaquais, M. Oumar Niang, M. Pascal Golay, M. Reza Safaï (excusé), M. François Bertschy (absent), Mme Anne Cherbuin

Introduction de la présidente:

Lors de la séance de Conseil communal du 7 septembre 2017, M. Jonas Kocher a déposé une motion intitulée: «l'appel d'offre: une partie intégrante des préavis pour une transparence totale». Déclarée recevable, le Conseil communal a décidé par vote que cette motion soit remise à la commission qui se réunit ce soir.

Le dépôt de la motion ainsi que le débat se trouvent aux pages 22 à 25 du procès-verbal du Conseil communal du 7 septembre 2017.

Introduction de la Municipalité

M. Jean-François Clément indique que les dossiers d'appel d'offre sont complexes et volumineux, mais qu'ils sont à disposition des membres de commissions si une demande est présentée.

M. Didier Divorne ajoute que l'Administration communale a un devoir de confidentialité sur tout ou une partie des documents; ces derniers sont souvent réalisés par des bureaux spécialisés et sont des secrets d'affaires; ils peuvent être en lecture seule, sans copie autorisée. Néanmoins, le CC étant souverain il peut en tout temps présenter une demande de consultation.

M. Michel Veyre donne l'exemple concret du passage des Coulisses à Malley: le dossier comprend 129 pages, il est incompréhensible par un non-spécialiste. Même si les préavis sont publics, les documents restent des secrets de fonction.

M. Jonas Kocher rectifie le propos de sa motion: il souhaite que figure le terme «cahier de charges transmis aux spécialistes qui rédigeront l'appel d'offre». M. Jonas Kocher argumente qu'en acceptant un préavis le CC autorise une dépense qui peut être conséquente.

Discussion et questions

- *Il y a un malentendu persistant sur la demande du motionnaire: ce dernier aimerait avoir accès au document que la Municipalité donne à ses services techniques ou bureaux d'études pour avoir l'impulsion, les axes, les grandes orientations politiques des projets (durabilité, impact sur l'environnement, respect du «vivre ensemble» etc.) et non les documents techniques élaborés par ces derniers donnés aux entreprises.*
- *Ce document (cahier de charges) devrait être synthétisé en 1-2 pages maximum.*
- *La Municipalité argumente que la demande d'accès au cahier des charges soumis aux entreprises est excessive, compliquée, inutile et onéreuse, elle introduirait une surcharge de travail pour l'Administration. Rien que pour la rénovation du bâtiment sis au Château 17 (Grange et crèche), pas moins de 15 appels d'offre ont été émis dans différents domaines de compétences, c'est dire la complexité du travail. A part quelques professionnels des branches concernées, la plupart des conseillers n'ont pas les compétences techniques pour analyser la situation et ne liraient pas ces documents. Ce n'est pas le rôle des politiques. Ceux qui s'y intéressent peuvent en tout temps les demander. Les préavis sont détaillés et bien faits. Cette attitude inquisitrice serait à la limite de la défiance.*

- Pour les préavis complexes, plusieurs séances de commission peuvent être nécessaires, entrecoupées de consultations du cahier de charges.
- Un commissaire prend pour exemple les importants dépassements de crédits alloués à la Ferme des Tilleuls. Une telle motion aurait-elle permis de les éviter par une meilleure estimation à la base? - Réponse: non, ces imprévus ont surgi au fur et à mesure des travaux (poutraison en mauvais état, intervention du Canton etc.).
- Le Guide romand des marchés publics précise que la valeur seuil pour qu'il y ait obligation de soumettre une offre sur le marché public est de CHF 250'000.-. On trouve dans l'annexe M un canevas d'appel d'offre. https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/dinf/sq-dinf/quide_romand/m_cahier-charges.pdf.
- Le motionnaire demande que dans ces préavis figure la phrase: «le cahier des charges est à disposition de la commission qui peut en tout temps demander à le consulter». Même si c'est implicite; le fait de savoir que cela existe et que c'est accessible pourrait susciter des demandes.
- Question sur la confidentialité: Est-elle illimitée? Absolue? – Réponse: non, en lecture seule, ne doit pas figurer sur le site web de la Commune par exemple.
- Le droit de consultation est garanti par la Loi sur l'information, il n'est pas nécessaire de légiférer plus loin au niveau de la Commune.

Discussion de la commission

L'ensemble des commissionnaires reconnaît que les préavis émis par la Commune de Renens sont en général très bien faits, que les commissaires se sentent libres de poser les questions et que l'accès aux documents est en tout temps possible, conformément à la Loi sur l'information. D'autre part, le dialogue avec la Municipalité est cordial et constructif.

Il n'est donc pas nécessaire de légiférer plus en avant avec une motion: si elle est renvoyée à la Municipalité, cette dernière serait dans l'obligation d'émettre un préavis et une nouvelle commission devrait être créée, ce qui alourdirait trop les procédures.

Cependant, les commissaires ont constaté que certains préavis n'étaient pas du même niveau, aussi ils émettent le vœu suivant :

- La commission reconnaît la qualité et la transparence des préavis émis par la Commune et incite la Municipalité à continuer dans cette voie, conformément au sens de la motion Jonas Kocher.
- Ils souhaitent que la Municipalité influence les autres municipalités pour atteindre le même niveau de qualité dans les préavis intercommunaux.

Votes

- Le vœu est accepté à l'unanimité des 6 commissaires sans abstention.
- Le renvoi de la motion à la Municipalité est rejeté par 5 voix avec une abstention.

Conclusions

En conclusion, la commission émet le vœu que la Municipalité de Renens fasse pression sur les communes partenaires afin d'obtenir des préavis clairs et complets. Elle renonce à transmettre la motion Jonas Kocher à la Municipalité.

M. le Président ouvre la discussion.

- **M. Jonas Kocher**, motionnaire

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,
Chers Collègues,*

Selon l'article 56 de notre Règlement du Conseil communal, comme l'a dit la présente rapporteure, je modifie ma motion comme suit:

Je remplace la phrase "Cette motion demande à la Municipalité de joindre systématiquement l'appel d'offres pour les préavis concernés par cette procédure." par "Cette motion demande à la Municipalité de garantir l'accès aux cahiers de charges de l'appel d'offres par les commissaires du préavis concernés."

Une petite précision, lors de cette séance qui a été très profitable à tous, je pense que nous avons eu un malentendu. En effet, il n'est pas question d'avoir un appel d'offres, qui comme la loi le dit, est confidentiel et qui fait plus de 100 pages. L'idée est d'avoir le cahier des charges que la Municipalité établit et envoie aux bureaux, aux études, ou qu'elle met publiquement en soumission, et ce de manière à avoir des idées sur ce que la Commune souhaite réellement et que l'argent que nous lui donnons pour les installations, pour les machines, pour les chaudières correspondent réellement à ce que la Municipalité demande.

Merci.

Avant de clore la discussion et s'agissant du vœu, M. le Président cède la parole à la Municipalité.

- **M. Jean-François Clément**, Syndic

Mesdames et Messieurs,

Chaque commune rédige ses préavis, ceux de nature intercommunale sont travaillés ensemble et nous n'avons ni le pouvoir ni la volonté de faire pression, c'est un vœu qui est peu opportun. Par contre, nous pouvons contribuer à ce que les préavis soient bien rédigés et qu'ils soient le plus complet possible, mais. Nous sommes partenaires avec les communes voisines, nous ne sommes pas dans un rôle d'autorité.

Quant à la reformulation proposée par M. Jonas Kocher, je suggère une interruption de séance, car nous avons longuement débattu dans la soirée et il y a maintenant une nouvelle demande pour laquelle nous devons prendre le temps afin de la comprendre.

- **M. Jonas Kocher**, motionnaire

Ce n'est pas une nouvelle demande, c'est ce que je demandais de base, mais il y a eu une mauvaise compréhension entre nos deux parties.

A la demande de M. Jean-François Clément, Syndic, M. le Président suspend la séance à 20h23. La reprise de celle-ci a lieu à 20h35

- **M. Jonas Kocher**, motionnaire

Monsieur le Président,

Durant cette suspension de séance, je me suis rendu compte qu'il y avait beaucoup d'incompréhension, que ma demande était excessive ou mal comprise.

Je tiens à signaler que dans le rapport, il était noté que j'allais faire une modification de ma motion et selon l'article 56, j'ai le droit de le faire à tout moment, tant que la motion n'est pas votée. Il est exclu de refaire une séance pour quelque chose qui au final reste la même chose et de ne pas gaspiller de l'argent, de ce fait, je retire ma motion.

Néanmoins, je me permettrai de revenir avec un nouveau texte, avec cette fois-ci, une demande la plus concise et précise possible.

M. le Président remercie Mme Anne Cherbuin ainsi que les membres de la Commission pour leur travail et passe au point suivant de l'ordre du jour.

13. Rapport de commission – Postulat Stéphane Montabert – Pour une politique de la fibre

M. le Président prie M. Jonas Kocher, Président-rapporteur de la Commission de se rendre à la table des rapporteurs afin de donner lecture de son rapport.

- **M. Jonas Kocher**, Président-rapporteur de la Commission

Commissaires:

Kocher Jonas (Président rapporteur)

Delaquis François

Golay Pascal

Niang Oumar

Safai Reza

Schneider Marie

De Col Alain (en retard)

Dupuis Jean-Marc (absent)

Municipalité représentée par:

Clément Jean-François, Syndic

Golaz Olivier, Conseiller Municipal

La commission s'est réunie le lundi 13 novembre 2017 pour délibérer du renvoi ou non du postulat de M. Stéphane Montabert en Municipalité.

Le postulant n'étant pas présent, la commission a fait l'interprétation suivante de la demande du postulat, soit : «Quelle est la politique et possibilité de la Municipalité à impliquer des entreprises externes lors de travaux/constructions faits sur notre territoire afin d'avoir la fibre.»

Suite à cette interprétation, la Municipalité a pu nous donner les informations suivantes.

La Municipalité coordonne déjà les travaux avec les différents corps de métiers pour des changements ou améliorations de tubes, canalisations, conduites de gaz, fibre, etc. De plus, concernant la fibre optique, le territoire renanais est quasiment couvert à 100% par la fibre. Néanmoins, le raccordement entre la fibre et le boîtier dans les appartements est fait à l'aide d'un câble dit coaxial, qui donne les mêmes performances que la fibre.

A souligner aussi que la Municipalité travaille avec TvT Services S.A., créé par quatre communes (Crissier, Ecublens, Chavannes et Renens), qui est détenu à 33% par la Ville de Renens. Il est donc normal et légitime de travailler avec TvT Services S.A. qui nous permet, chaque année, de toucher un dividende de près de CHF 230'000.- par année. Le conseil d'administration, formé par les syndics des différentes villes citées plus haut, élabore la stratégie afin de couvrir tout le territoire et de fournir la meilleure et la plus adéquate prestation à la population.

Afin de maintenir une concurrence loyale, le conseil d'administration de TvT Services S.A. a décidé que le dernier boîtier avant reliage dans les différentes constructions possède une double entrée, soit une entrée pour la fibre (que les concurrents de TvT Services S.A. utilisent) et une entrée coaxiale. La Municipalité nous explique que si une troisième fibre venait à faire son apparition sur le marché, TvT Services S.A. aura à sa charge la tâche d'amener cette troisième fibre.

Après délibération, la commission estime avoir répondu à la question du postulant à travers ce rapport, même si cela n'était pas son travail, et a décidé de ne pas renvoyer ce postulat à la Municipalité avec six (6) NON et une (1) Abstention.

M. le Président ouvre la discussion.

- **M. Silvio Torriani, Fourmi rouge**

*Mesdames et Messieurs de la Municipalité,
Collègues du Conseil communal,*

Je me permets une remarque concernant l'iter de ce postulat et plus généralement de toute motion ou postulat présentés à notre Assemblée. Le sujet traité dans ce postulat n'est pas du ressort du Conseil communal et de notre Municipalité.

Donc sa recevabilité étudiée par le Bureau du Conseil n'aurait pas dû être acceptée.

Le Bureau devrait être attentif dans le futur sur ce point et demander parfois des lumières à des experts ou à la Préfète, avant d'asseoir sa décision quand le sujet est compliqué, technique, spécialisé.

Cela évitera des dépenses pour des commissions inutiles et nous épargnera du temps et de l'énergie.

- **M. Eugène Roscigno, PSR**

Monsieur le Président,

J'avais les mêmes remarques que M. Silvio Torriani et je suis très content qu'il les ait faites. Toutefois, j'en aurai une complémentaire: lorsque le postulant ne peut pas être présent, est-ce que la commission peut siéger parce que plusieurs fois cela a été repris, il ne peut pas s'exprimer et je souhaiterais savoir pourquoi M. Stéphane Montabert n'était pas présent. Si c'était parce que la date ne lui convenait pas, dans ce cas peut-être que la commission aurait pu la repousser ou est-ce parce qu'il n'avait pas du tout envie d'être présent? Merci.

La discussion n'étant plus demandée, M. le Président soumet au vote les conclusions de la Commission, à savoir le classement de postulat.

C'EST À LA MAJORITE (6 VOIX "CONTRE") QUE LE POSTULAT EST CLASSÉ

M. le Président remercie M. Jonas Kocher ainsi que les membres de la Commission pour leur travail et passe au point suivant de l'ordre du jour.

14. Rapport de commission – Postulat Richard Neal et consorts – Sécurité des piétons dans les zones 30km/h

M. le Président prie M. Vito Vita, Président-rapporteur de la Commission de se rendre à la table des rapporteurs afin de donner lecture de son rapport.

- **M. Vito Vita**, Président-rapporteur de la Commission

Ont participé:

Municipalité: Mme Tinetta Maystre, M. Olivier Golaz

Postulant: M. Richard Neal

Commissaires: Mme Anne Cherbuin, Mme Suzanne Sisto-Zoller, M. Reza Safai, M. Olivier Abbey, M. Laurent Voisard, M. Vito Vita

Sont excusé(e)s: Mme Eveline Henry, M. Bilal Kahraman

Introduction et cadrage du but de la séance par le président rapporteur

Le président-rapporteur rappelle que le 5 octobre 2017, sous l'impulsion de M. Stéphane Montabert, une demande de renvoi en commission a été demandée par plus d'un dixième des conseillers présents, ceci conformément à l'art. 56 du Règlement de notre Conseil communal.

Il est rappelé que le but de la commission est de décider du renvoi de ce postulat à la Municipalité, pour analyse et étude.

Il est rappelé en outre que la Loi sur la circulation routière (LCR) doit dans tous les cas être respectée et que certaines propositions pourraient ne pas être réalisables, pour incompatibilité avec la LCR.

Ceci étant dit, la parole est donnée à la Municipalité.

Introduction de la Municipalité

Mme Tinetta Maystre nous rappelle le but de la commission (renvoi en Municipalité du postulat) et nous fait part de la présence de M. Olivier Golaz, car ce sujet est une problématique commune aux deux dicastères.

Mme Tinetta Maystre nous informe de l'historique du passage du 30km/h généralisé et nous prie de consulter le préavis N° 81-2009 qui explique tous les détails de ce projet, de sa mise en œuvre et de l'acceptation par le Service cantonal de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire.

Présentation du postulat par Richard Neal

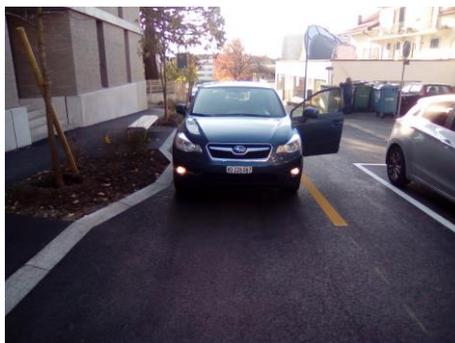
Ce postulat est le résultat d'une réflexion au sein du Parti socialiste sur la problématique des flux piétonniers dans les environnements limités à 30km/h. Rapidement, cela s'est élargi au trafic en général, notamment :

- *Pertinence des passages piétons en zone 30km/h*
- *Largeur des passages pour tous véhicules confondus, bloquant la fluidité du trafic*
- *Pertinence du positionnement des blocs béton pour ralentir le trafic.*

Un diaporama est présenté par M. Richard Neal montrant de manière non exhaustive les endroits qu'il faudrait retravailler.



Rue Eglise Catholique - impossibilité de croiser dans une rue à double sens.



Rue de l'Avenir - obstruction de la piste cyclable due au resserrement de la chaussée



Rue du 24-Janvier - piste cyclable interrompue par un plot béton



Rue du 24-Janvier - piste cyclable passant du côté de l'ouverture des portières côté conducteurs.



Intersection Rue du 24-Janvier/Rue de Verdeaux - étranglement de la piste cyclable.



En montant la rue de Verdeaux (50km/h) virage à droite pour rue du 24-Janvier (30km/h)

Le diaporama compte 42 photos et malgré cela tous les points sujets à caution n'y sont pas représentés.

Débat sur le fond en séance plénière

La discussion se porte sur les sites de :

Rue de l'Eglise Catholique, rte de l'Avenir, Rte de Verdeaux, Rue du 24-Janvier, Rue de la Paix, Rte du Carroz, Rte de la Creuse, Rte de Jouxrens, Rue du Bugnon, Ch. des Palettes, Rte du 1^{er} Mai, Rte de la Savonnerie, Rue du Léman, Rue du Silo, Parking du Censuy, Rte du Censuy, Rte du Léman.

Les problématiques sont exposées par M. Richard Neal et toute une série de propositions sont évoquées, lesquelles donneront une base de réflexion à la Municipalité. On peut citer :

- Remplacement de certains plots par des marquages, sur les pistes cyclables, etc....

Débat sur le fond - membres de la commission

Le système utilisé est le resserrement parfois trop contraignant des voies de trafic, ce qui n'est pas une solution pragmatique qui s'adapte au confort de tous les utilisateurs de la route.

Comme dans tout projet, on peut évaluer le taux de mécontentement engendré par les mesures prises. Et dans cette présentation, il est raisonnable de croire qu'il est possible de baisser ce taux de mécontentement, tout en préservant, voire en augmentant la sécurité des utilisateurs.

Votation

A l'unanimité, la commission propose au Conseil communal l'envoi de ce postulat à la Municipalité, pour y donner la suite la plus convenable.

M. le Président ouvre la discussion.

La discussion n'étant pas demandée, M. le Président soumet au vote les conclusions de la Commission, à savoir le renvoi à la Municipalité de ce postulat pour étude et rapport.

C'EST À L'UNANIMITÉ QUE LE POSTULAT EST TRANSMIS A LA MUNICIPALITÉ POUR ÉTUDE ET RAPPORT

M. le Président remercie M. Vito Vita ainsi que les membres de la Commission pour leur travail et passe au point suivant de l'ordre du jour.

15. Rapport de commission – Préavis N° 19-2017 – Réponse à la motion du 2 février 2016 intitulée "Commune en santé"

M. le Président prie M. Simon Favre, Rapporteur de la Commission de se rendre à la table des rapporteurs afin de donner lecture de son rapport.

- **M. Simon Favre**, Rapporteur de la Commission

Ce préavis fait suite à la motion du 11 février 2016 intitulée « Commune en santé »

Le dossier est présenté par Mme Alessandra Gaffuri, chargée de projet Sports auprès du service Culture-Jeunesse-Affaires Scolaires-Sport à la Ville de Renens.

Etaient également présentes: Mme Myriam Romano-Malagrifa, Municipale en charge du service Culture, Jeunesse, Affaires scolaires et Sport et Mme Michelle Dedelley, Cheffe de Service.

Mme Gaffuri explique à la commission qu'elle a instruit le dossier. Il a tout d'abord fallu faire un récapitulatif des besoins et exigences, ce qui a été fait en discutant avec tous les chefs de service et en déterminant les mesures prises pour l'amélioration de la santé tant physique que psychologique.

Par exemple :

1. *A Ondallaz, l'accueil des enfants se fait en été et en hiver, mais les camps de ski sont une exigence du Canton et ne peuvent donc pas être comptabilisés comme une mesure de la Commune pour l'obtention du label. Toutefois, la Commune organise 23 semaines supplémentaires d'activités, ce qui fait qu'il a été possible d'intégrer les camps à Ondallaz comme mesure dans le comptage. Il est important de noter que la nourriture fournie et le bien-être des enfants ont été pris en compte dans l'évaluation de la mesure.*
2. *Les toilettes accueillantes ont été considérées comme une mesure valide, car elle participe à une amélioration de la qualité de vie au sein de la Commune*
3. *Les initiatives de la Municipalité, comme la réduction du bruit des machines pour la tonte de l'herbe et l'utilisation de moutons pour certaines zones ont également été validées.*

Au final, il s'agit de 33 mesures réparties en 6 catégories: «animations et fêtes», «écoles», «économie et commerces», «espaces publics», «familles et solidarité» et «politique communale» qui ont été validées. Pour obtenir le label 3 étoiles, il fallait 3 mesures validées par catégorie, ce qui a été fait, mais certaines catégories offrent moins de liberté pour des initiatives de la Commune comme les écoles ou la gestion du temps et de l'espace est principalement entre les mains de l'institution, ce qui a comme conséquence que les mesures prises par les établissements ne sont pas intégrées dans la comptabilisation du label communal.

Il faut noter que le label est acquis pour 3 ans et qu'il est délivré avec des conseils d'amélioration. Après ces trois ans, il doit y avoir une demande de revalidation et les points sont passés en revue. Il est alors possible que des étoiles soient perdues ou gagnées en fonction des mesures arrêtées ou ajoutées.

- Question : Que se passe-t-il après trois ans si rien ne change ?
 - Dans tous les cas le label est réanalysé après 3 ans. La procédure est plus légère, car il s'agit simplement de comptabiliser les changements. En principe, si rien n'a changé, le label est conservé avec ses étoiles
- Question : Comment se fait-il qu'il n'y ait que 3 mesures valides pour les écoles ?
 - Réponse: Beaucoup de mesures comme la prophylaxie sont imposées par l'Etat et ne comptent donc pas comme initiatives de la Commune. Par exemple, l'aménagement d'un préau pourrait être discuté. Le préau étant obligatoire, il faudrait une série d'aménagements particuliers supplémentaires pour l'intégrer à la liste.
- Question: Donc la troisième étoile pourrait être perdue lors de la réévaluation ?
 - Réponse: Oui, mais pas facilement. Dans certaines catégories comme «Familles et solidarité» il y a 9 mesures dans la liste ce qui est assez large.
- Question: Qu'est-ce qui est fait pour les travailleurs publics ?
 - Réponse: L'offre de la Ville pour des massages assis est en train d'être mise en place. Il s'agit typiquement d'une mesure qui pourra être comptabilisée dans 3 ans.
- Question: Est-ce que des initiatives privées comme l'organisation de conférences grand public sont valides?
 - Réponse: Oui à condition qu'il y ait un rapport avec la santé, que ce soit la Commune qui encadre et que l'événement s'organise sur la durée (pas un événement ponctuel)
- Question: Est-ce que les devoirs surveillés sont une mesure valable?
 - Réponse: Non, car il ne s'agit pas de bien-être, mais d'un encadrement supplémentaire à une formation déjà en cours. A l'inverse, les cours de français et d'orthographe pour les migrants permettent de favoriser leur intégration et donc d'améliorer leur santé psychique.
- Question: Le label est gratuit, mais les mesures sont payantes?
 - Réponse: Les budgets sont dans les projets et pas dans le label. Il faut prendre les éléments existants et les mettre en valeur, c'est aussi un des intérêts du projet de pouvoir communiquer sur les actions de la Commune.

Remarque:

Nous sommes la quatrième commune du Canton à obtenir le label, c'est un plus de pouvoir utiliser le logo, car cela rend la Commune plus attrayante pour la population. C'est pour cela qu'une communication se fera lors de la remise du label. Les dates, lieu et modalités restent encore à déterminer.

Les conseillers communaux délibèrent à huis clos. Le président fait un tour de table :

Les conseillers communaux sont heureux de l'obtention du label et des efforts fournis pour son acquisition.

La commission émet toutefois un vœu :

«La Commission souhaite qu'il y ait une visibilité pour la population du travail effectué en amont pour l'obtention du label «Commune en santé»! Via les différents canaux de communication comme par exemple Facebook, le site de la Ville, le Carrefour info, etc.»

Le président passe au vote sur les conclusions.

- *Les conclusions sont acceptées à l'unanimité.*

M. le Président ouvre la discussion.

Celle-ci n'étant pas demandée, M. le Président cède la parole à la Municipalité s'agissant du vœu.

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

Mesdames et Messieurs,

Nous communiquons sur tous nos projets et celui-ci est aussi important, nous allons donc tenter de créer des effets de synergies sur celui-ci également afin de continuer à toujours plus aller de l'avant dans le sens d'une Commune et d'une population en santé.

M. le Président clôt la discussion et prie M. Simon Favre de procéder à la lecture des conclusions.

Le Conseil communal de Renens

Vu le préavis N° 19-2017 de la Municipalité du 28 août 2017,

Oui le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

PREND ACTE du rapport de labellisation de la Ville de Renens en tant que "Commune en santé" avec l'évaluation maximale de 3 étoiles.

DECIDE d'approuver la réponse de la Municipalité à la motion de Mme Victoria Ravaoli-Thibaud intitulée "Commune en santé" du 11 février 2016.

C'EST À LA MAJORITE (5 ABSTENTIONS) QUE LES CONCLUSIONS DU PRÉAVIS N° 19-2017 SONT ACCEPTÉES.

M. le Président remercie M. Simon Favre ainsi que les membres de la Commission pour leur travail et passe au point suivant de l'ordre du jour.

16. Dépôt de préavis – Discussion préalable

- Préavis N° 23-2017 – Création d'une bourse solaire participative

Présidence: Fourmi rouge

- Préavis N° 24-2017 – Planification en matière d'accueil de jour des enfants – AJE Préscolaire et parascolaire 2016-2021

Présidence: UDC

M. le Président ouvre la discussion.

La discussion n'étant pas demandée, M. le Président communique que

- la séance de commission relative au préavis N° 23-2017 sera présidée par M. Vincent Keller du groupe Fourmi rouge,
- la séance de commission relative au préavis N° 24-2017 sera présidée par M. Stéphane Montabert du groupe UDC.

17. Motions, postulats et interpellations

- **M. Vincent Keller, Fourmi rouge**

Interpellation intitulée "Le Petit Ajaccio de l'Ouest lausannois redeviendra-t-il digne d'une visite ?".

"Harrison Ford gisant sur les pavés de Renens au milieu de bris de verre... La scène a surpris les nombreux passants matinaux de la Rue Neuve. Peu avant 7 heures dimanche, une explosion a soufflé la salle du Cinéma Corso endommageant également la façade et quelques vitres de l'immeuble adjacent la détonation a surpris des voisins et a été entendue jusqu'au poste de police, à quelques rues de là. La pellicule déroulée de "Jeux de guerre" sortant de ce qui restait de la vitrine d'annonce du Cinéma Corso, des débris de vitre recouvrant la chaussée, des morceaux de béton posés sur les rebords des fenêtres avoisinantes, des poutres métalliques en travers de l'entrée et un écriteau "Tenue correcte exigée" au milieu des gravats et des inscriptions peu amènes pour le cinéma sur les murs voisins ("Fuck the Corso"). Ce coin de Renens ressemblait à un village de vacances corse, dimanche aux aurores. A l'intérieur, des sièges arrachés, renversés, un cratère au milieu de la salle, une ouverture béante sur le toit démontrait de la violence de la déflagration. Mais aucune trace de flammes."

Ces quelques lignes sont tirées de l'édition du 24 Heures du 14 décembre 1992.

Il y a 25 ans! Jour pour jour.

On connaît toutes et tous l'histoire et son épilogue temporaire. Le bâtiment jugé trop abîmé par l'explosion fut rasé quelques années après laissant place à un grand vide d'où partira un Titanic tristounet sur une façade orpheline (celui de Cameron a largué les amarres en 1997... My hart will go on, j'y reviendrai).

Temporaire cette place jamais utilisée, si ce n'est par quelques enfants parfois. Parce que pour ceux qui n'étaient pas assis dans cette salle lorsqu'on l'a votée en plénum (la "Placette du Corso" donc), il faut savoir qu'il avait été décidé de conserver le sous-sol du Cinéma. Oui, le sous-sol existe encore même si ce dernier a vu des activités plus proches d'Emmanuelle que

de Indiana Jones ou d'Han Solo du temps de sa splendeur. Si d'aucuns peuvent se réjouir d'avoir retrouvé une certaine vue depuis leur terrasse, c'est dans la cave lugubre que je voudrais revenir.

Combien d'idées géniales pourraient être réalisées là! Une cave à hard rock? Une salle de concert punk? Un lieu de création alternative? Un melting pot de tout cela? Si je pense à la musique, vous me connaissez ce n'est pas du pain-fromage (que d'ailleurs je me réjouis d'entendre chaque samedi matin sous mes fenêtres à la belle saison), mais d'une culture plus underground, plus en adéquation avec les lieux et qui n'existe pas... plus... à des kilomètres à la ronde. J'ai envie d'entendre mon cœur battre encore et encore. Sans jouer aux membres du FLNC-Canal Historique par des propositions trop orientées, ce ne sont là que quelques propositions qui peuvent être débattues durant une de ces séances de démarche participative. Entre tenue correcte exigée et "Fuck this and fuck that" (Sex Pistols pour la référence), on devrait trouver un compromis.

Tout cela à quelques mètres d'un futur arrêt de tram, à quelques dizaines de mètres d'une gare d'importance régionale. Saisissons la guitare électrique au vol!

Alors je me permets de demander à la Municipalité de bien vouloir répondre aux questions suivantes:

1. La Municipalité a-t-elle un projet dans ses tiroirs pour réhabiliter le sous-sol existant du Cinéma Corso?
2. Dans l'affirmative, peut-elle renseigner le Conseil communal sur ses intentions?
3. Dans la négative, a-t-elle imaginé en faire un lieu de rencontre? Un lieu de rencontre, notamment musical, pour les jeunes; différent de ce qu'elle propose à la population le samedi matin sur la Place du Marché?

Je me réserve le droit de revenir avec une motion sur cet objet.

Réponse de Mme Myriam Romano-Malagrifa, Conseillère municipale

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Le Corso... effectivement 25 ans plus tard, il y a encore un sous-sol et je dois vous dire qu'en 25 ans, beaucoup de Conseillers communaux, habitants, acteurs culturels ont "salivé" sur cet endroit. Des projets, nous en avons plein les tiroirs au Service de la Culture. Nous en avons un magnifique, mais qui pour des raisons financières est resté dans le tiroir.

Nonobstant, il y a quand même des événements qui y sont organisés, donc c'est quand même praticable. Un des derniers qui a eu lieu a été la soirée de clôture du festival des Urbaines durant laquelle il y a eu deux concerts, avec des performances et un public conquis. C'était juste magnifique.

Donc nous y organisons des choses, mais il est vrai qu'un vrai gros projet pour faire vivre cet espace doit encore venir et nous vous répondrons par écrit. Merci.

○ **M. Vincent Keller, Fourmi rouge**

Merci Mme la Municipale, je suis d'accord avec vous, vous avez déjà organisé quelques beaux événements dans cet endroit et je me réjouis de vous lire quant à la suite des aventures "lugubres" du sous-sol du Corso. Merci à vous.

- **M. Johnson Bastidas, Fourmi rouge**
Interpellation de M. Johnson Bastidas et consorts intitulée "Personne ne doit dormir dehors ni subir des contrôles "zélés" des policiers"

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Dans la séance du mercredi 21 novembre 2017 au Conseil communal lausannois, M. le Municipal Pierre-Antoine Hildebrand avait défendu bec et ongles la police lausannoise, en affirmant que celle-ci n'était pas à l'origine des contrôles excessifs effectués par les membres du corps policier autour du Sleep-In de Renens. Face à cette défense, des membres de différents collectifs se sont posé la question, si ce n'est pas la police lausannoise, qui est-ce donc?

Entre 40 et 80 personnes, chaque nuit, sont contrôlées autour du Sleep-In. Elles sont victimes, entre autres, de profilage racial, de perquisitions vers 2-3 heures du matin, sont gazées, principalement au niveau du visage, et elles subissent des perquisitions, notamment de leurs sacs de couchage. Certains se sont même vus confisquer leur argent et leurs téléphones portables sans aucune justification ni moyen de les récupérer. Je vous rappelle que les policiers sont des fonctionnaires de l'Etat ou des fonctionnaires publics. Dès lors, nous sommes face à des violences et abus de pouvoir commis par des fonctionnaires publics.

Tous les regards se tournent vers Renens, sur la police de l'Ouest lausannois, son commandant le Major Frédéric Schaer et la Municipalité de Renens. Selon la division des pouvoirs, qui doit être la règle d'après la Constitution Suisse, nous avons le droit de savoir si la Police de l'Ouest est impliquée dans ces faits et, cas échéant, de savoir qui a ordonné ces pratiques à l'encontre de ces sans-abri. Je rappelle que le Conseil communal n'est pas seulement ici pour approuver les budgets de la police, il est aussi là pour demander des comptes quant au respect des règles établies.

Nous tenons à signaler que la population vulnérable, en termes d'habitation et de revenu, n'a pas les moyens de dénoncer, ni de porter plainte. Certains ont peur, ne connaissent pas les procédures ou ignorent simplement qu'ils ont des droits.

Le Conseil communal souhaite recevoir des clarifications de la part des agents de la Police, car son autarcie est propre aux dictatures et ici, heureusement, nous sommes en démocratie. Dès lors, le contrôle politique fait partie des fonctions du Conseil communal qui doit revêtir la fonction d'autorité de surveillance contre ceux qui ont ordonné ce traitement inhumain à l'encontre de la population précaire. Pour cela, nous demandons ;

- *à la municipalité de rendre un rapport sur les opérations effectuées par la Police de l'Ouest lausannois;*
- *La création d'une commission du conseil communal afin d'étudier la question;*
- *aux responsables politiques et aux municipaux de l'Ouest lausannois de prendre des mesures pour loger les sans-abri durant la période hivernale et ainsi éviter la répétition de situations semblables à la fois pour les sans-abri que pour la Police.*
- *au commandant de la police de l'Ouest lausannois, s'il s'avère que les membres de la PolOuest sont impliqués dans ces pratiques, de rappeler à ceux-ci qu'ils sont tenus aux règles de déontologie de la Police et ainsi à respecter les lois.*

- *Finally, face à la crise dans l'accueil d'urgence des personnes sans-abri, une coordination entre les communes de l'Ouest lausannois est impérative afin de chercher de solutions à long terme.*

En vous remerciant de votre attention,

Réponse de M. Jean-François Clément, Syndic

C'est une thématique qui nous préoccupe et je vous assure que nous ne restons pas du tout insensibles au devenir des migrants qui parfois doivent dormir dehors à cause d'un manque de structures et nous travaillons afin que celles-ci soient étoffées. C'est une problématique qui est juste gigantesque.

Toutefois, je souhaiterais intervenir auprès de vous, M. Johnson Bastidas, parce que vous avez des propos qui sont inacceptables lorsque vous parlez de dictature. Vous tenez des propos qui sont disqualifiant pour les forces de l'ordre. Je ne crois pas que c'est par la violence que nous la ferons baisser. J'aimerais vous demander de poser des questions avec de la nuance.

Déjà la dernière fois j'avais dû vous dire que la Police ne "tabassait pas les gens", qu'il n'y avait pas de policiers responsables de la mort de personne dans la région. C'est un problème extrêmement complexe et ce n'est pas en montant les différents acteurs les uns contre les autres que nous trouverons des réponses à une vraie problématique qui nous concerne tous. J'aimerais que vous cessiez de dénigrer les actions des corps de police qui, par ailleurs, sont le plus souvent déterminées par les politiques que nous sommes. Il est vrai qu'au niveau des contrôles de police, nous avons voulu savoir combien de personnes étaient hébergées, afin aussi d'évaluer les besoins. Donc oui, il y a des contrôles de police qui sont effectués. Ce n'est pas le policier qui pilote sa voiture qui en est responsable, mais bien c'est nous, Autorités politiques, qui tentons de trouver de vraies solutions à de vrais problèmes.

S'agissant de toutes vos questions, nous allons clairement vous y répondre lors du prochain Conseil.

Réponse de M. Olivier Golaz, Conseiller municipal

Monsieur le Président,

Merci M. Johnson Bastidas pour vos questions. Toutefois, je souhaiterais juste vous rappeler que la Police a pour mission de maintenir l'ordre et la sécurité publics. C'est donc bien dans ce contexte que la police de l'Ouest lausannois est intervenue, ceci en accord complet avec la Municipalité de Lausanne. Ces contrôles se sont déroulés dans la cour et le jardin du Sleep-In, et à d'autres endroits d'ailleurs, afin d'empêcher toute installation d'un campement sauvage. A chaque fois que la police a interpellé une ou des personnes en infraction, elle a procédé à leur identification avant de les inviter à quitter les lieux en emportant leurs affaires. Précisons encore qu'il n'y a pas eu d'ordre, encore moins de droit, de saisir un sac de couchage en possession d'une personne.

Voilà déjà un complément d'information que je souhaitais vous apporter. Je déjà répondu dans ce sens à une journaliste qui m'a interpellé et il est vrai que vos propos sont durs vis-à-vis des forces de l'ordre. Je crois que les agissements ne sont pas ceux dont vous faites état ici à cette tribune. Merci.

○ **M. Johnson Bastidas, Fourmi rouge**

M. le Syndic, à aucun moment je n'ai dit que nous habitons dans une dictature, j'ai dit qu'heureusement nous ne sommes pas dans une dictature, mais que la Police est tenue, selon la Constitution suisse, de respecter la loi et que nous, en tant que Conseillers communaux, avons le droit de poser des questions sur la façon dont la Police agit s'agissant du Sleep-In.

Je pense, M. le Municipal, que je n'exagère pas. Ici dans le public, il y a des militants de ce collectif qui a constaté ces pratiques. Ils ont reçu des témoignages de personnes victimes de ces pratiques policières. Nous sommes prêts à vous présenter tous ces témoins pour vérifier que tous les propos que je relate ici sont vrais. Je ne suis pas en train d'inventer. Ces témoignages existent et les gens ont vécu ces situations. Mes propos sont forts au niveau de la voix, je dis que réveiller des personnes à 2 ou 3 heures du matin, c'est assez violent aussi M. le Municipal, car dormir dehors c'est violent aussi. Confisquer l'argent, les téléphones et les papiers cela est violent aussi. Nous appelons ce Conseil communal à créer une commission afin qu'il puisse écouter les témoins qui ont vécu les pratiques et bavures policières.

○ **Mme Suzanne Sisto-Zoller, Fourmi rouge**

Bonsoir,

En arrivant tout-à-l'heure, j'ai reçu comme vous un document appelé "Constat du Sleep-In, Automne et Hiver 2017" dans lequel des personnes travaillant au Sleep-In font le même type de constatations, avec peut-être des formulations moins polémiques. Je pense que cela vaudrait la peine que vous le lisiez et que vous vous y penchiez dessus.

Je demande, la même chose que M. Johnson Bastidas, à savoir que des éclaircissements soient faits sur les agissements des patrouilles de PolOuest, notamment, aux abords du Sleep-In. Cela était une citation parce que ce n'est pas moi qui le demande, mais les personnes qui vous ont donné ce document à l'entrée.

○ **M. Silvio Torriani, Fourmi rouge**

Je voulais ajouter quelque chose de personnel sur cette situation qui nous interpelle tous. Ces hommes, dont nous parlons, sont dans une spirale de violence horrible que je ne souhaite à personne. S'ils sont arrivés jusqu'ici ce n'est pas pour avoir une belle vie, souvent, ils ne pouvaient pas faire différemment. Certainement, ce qu'ils ont vécu, en traversant parfois la Méditerranée, c'est une violence dont nous ne pouvons pas nous en rendre compte et nous n'avons pas à sourire ou à rire de cela.

D'un autre côté, nous avons des forces de l'ordre qui, je le sais, souffrent lorsqu'ils sont envoyés au milieu de la nuit dans une situation tendue, difficile à gérer. Je suis sûr que beaucoup de policiers souffrent de devoir intervenir, de devoir demander à quelqu'un qui ne comprend pas, qui a peut-être un mouvement de révolte, car il y a trop, il y a déjà eu trop dans sa vie. Ce que je vous demande, en cette fin d'année, c'est d'être un peu attentif à ces personnes. Je ne sais pas comment nous réagirions si nous nous retrouvions dans un pays étranger. Peut-être que certains d'entre nous seraient aussi parfois violents.

Réponse de M. Jean-François Clément, Syndic

Nous ne restons pas les bras croisés face à cette situation. Nous essayons de trouver des solutions. M. Didier Divorne en a notamment parlé avec les différentes communautés

religieuses, il y a des abris qui s'ouvrent à Lausanne, différentes mesures sont prises. Mais ce n'est pas par la violence que nous résolvons les problèmes de violence.

M. Olivier Golaz et moi-même sommes prêts à rencontrer les personnes qui auraient des doléances à nous formuler afin que nous puissions sortir de ces propos par rapport à une Police qui serait extrêmement malveillante auprès de ces populations et, au besoin, améliorer les choses.

Toutefois, essayons de garder la tête sur les épaules et évitons les propos excessifs, travaillons ensemble. C'est un problème quasi insoluble, énorme et mettons, au moins, intelligemment, nos forces ensemble afin d'apaiser les choses.

○ **M. Michele Scala, PSR**

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

J'aimerais aller dans le sens de la création d'une commission qui puisse se pencher sur ce problème. Il me semble que le Conseil communal doit aussi prendre ses responsabilités.

Sans partager les critiques et les remarques de M. Johnson Bastidas, je pense que sa proposition est correcte afin que nous puissions en savoir un peu plus et voir si nous arrivons à trouver des solutions, s'il y en a.

Puisque j'ai la parole, j'aimerais revenir sur le postulat Richard Neal & Consorts et demander à la Municipalité que s'il devait y avoir une commission, que celle-ci soit confiée à la Commission d'Urbanisme et d'Aménagement du Territoire. Merci.

○ **M. Eugène Roscigno, PSR**

Monsieur le Président,

Au niveau de ce Conseil, il y a des membres qui siègent dans l'Association de communes pour la gestion de la sécurité publique dans l'Ouest lausannois. Pourquoi nos représentants, ici, ne relayent pas les questions et que le rapport de la PoOuest qui ne touche pas seulement Renens, soit retransmis au niveau de ce Conseil?

Pour aller dans le sens de M. Michele Scala, il faut que les représentants de notre Conseil interviennent et posent ces questions très clairement. De plus, je suis sûr que M. Olivier Golaz qui nous représente se fera notre intermédiaire afin que nous ayons des réponses. Des réponses de la part du Commandant, de la hiérarchie de la Police et que cela ne soit pas une réflexion uniquement renanaise où nous n'aurons pas accès à certaines informations.

Je ne sais pas quand aura lieu la prochaine séance de l'Association de communes pour la gestion de la sécurité publique dans l'Ouest lausannois, mais faites que les représentants de la Commune de Renens soient unis et posent de vraies questions. Cela nous évitera de partir dans plusieurs directions et que chacun ait son idée différente. Des questions sont posées, le personnel s'en pose, nous nous en posons. Posons des questions à qui de droit et ayons des réponses. Merci.

○ **M. Richard Neal, Président de la CRI**

En tant que Président de la Commission régionale et intercommunale, je vous informe que la prochaine séance de l'Association de communes pour la gestion de la sécurité publique dans

l'Ouest lausannois se tiendra au mois de mars. De ce fait, je convoquerai une réunion de la CRI, probablement pour la deuxième moitié du mois de février, afin d'établir un questionnaire que nos délégués pourront transmettre à qui de droit.

○ **M. Dylan Montefusco, UDC**

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

*Je pense qu'avant d'aider les réfugiés, aidons d'abord les gens de chez nous, les Suisses donc.
Merci.*

La discussion n'étant plus demandée, M. le Président clôt ce point de l'ordre du jour.

18. Questions, propositions individuelles et divers

● **Mme Anne Cherbuin, Les Verts**

Question relative aux emballages plastiques

*Monsieur le Président,
Cher-e-s Collègues,*

Je vais partir sur un registre un peu plus léger, mais qui est aussi important, pour vous raconter d'abord une petite histoire. L'autre jour, il neigeait, je suis arrivée à la déchetterie mobile avec deux gros sacs remplis d'emballages plastiques, soigneusement triés, soigneusement nettoyés et puis je me suis faite recevoir par des employés communaux, très aimablement d'ailleurs, avec un grand sourire, mais me disant que mes plastiques ne pouvaient pas être valorisés et qu'il n'était possible de mettre à la déchèterie seuls les sachets de transport distribués par les commerces et les emballages de multipacks de boissons. Je suis donc repartie de la déchèterie, délestée de CHF 2.-, car j'ai acheté un sac de 35 litres afin d'y mettre tout mon plastique et avec une excellente soupe qui m'a réchauffé le ventre.

Plus sérieusement, ma question est: que peut faire la Municipalité pour inciter les commerces à reprendre ces emballages plastiques très souvent inutiles en posant des poubelles conséquentes dans le but de pouvoir se débarrasser de ces emballages? Afin que le consommateur n'ait pas à les payer deux fois: une fois à l'achat et une pour leur élimination.

Réponse de Mme Patricia Zurcher Maquignaz, Conseillère municipale

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux*

Effectivement, mes collaborateurs vous ont bien renseignée. Vous le savez aussi, ces plastiques souples posent un problème, il n'y a actuellement pas de filière de recyclage pour eux et ils ne peuvent être valorisés que thermiquement, c'est-à-dire en passant par votre poubelle blanche et en finissant par, quand même, produire de la chaleur.

Il y a déjà eu une intervention émanant du groupe Les Verts concernant la réduction des plastiques et suite à cette intervention, nous avons contacté Valorsa en nous disant que l'action commune était certainement plus efficace que d'agir seul sur les commerces C'est

donc par le biais de Valorsa que nous allons poser tout prochainement ces questions aux grands commerces.

Maintenant, j'ai des doutes sur le fait que ces commerces accepteront de reprendre ces emballages, ce qui nous arrangerait bien parce que cela réduirait la taille de nos sacs blancs, car pour eux le problème reste le même. C'est-à-dire qu'ils vont aussi devoir faire brûler ces plastiques, ce qui ne règle pas la question du plastique en lui-même. La seule chose qui pourrait régler cette question, c'est que nous arrêtons de les consommer. Que nous achetions les légumes, les fruits, le plus de choses possibles en vrac, ce qui éviterait que nous ramenions ce plastique à la maison et que nous devions l'éliminer ensuite.

Effectivement, nous allons essayer de négocier un certain nombre de choses avec les grandes surfaces, je doute qu'elles reprennent ces plastiques puisqu'ils leur posent le même problème qu'à vous, mais je vous encourage vivement tous à simplement ne pas ramener ce plastique chez vous ou à les laisser sur place et acheter vos aliments en vrac. Bonne soirée.

○ **Mme Anne Cherbuin, Les Verts**

Merci de votre réponse. J'ajouterai qu'il faut continuer à maintenir la pression sur les commerces afin qu'ils arrêtent de nous submerger de plastique.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt ce point de l'ordre de jour.

19. Vœux

● **M. Jean-François Clément, Syndic**

Mesdames et Messieurs,

Nous voilà déjà arrivés à la fin d'une nouvelle année civile; 2017 s'achève. Le temps passe vite et nous avons de très nombreux projets à porter ensemble.

Le développement de notre Ville se poursuit et nous invite à travailler ensemble, Conseil et Municipalité, afin de maintenir intact notre engagement pour les citoyennes et les citoyens.

J'aimerais saluer ici le travail que vous avez réalisé tout au long de l'année pour faire de Renens un lieu accueillant et dynamique, à la hauteur de son statut de Chef-lieu du district et quatrième ville du Canton.

De nombreuses séances du Conseil communal, mais aussi de commissions de préavis ont effectivement permis d'initier et de faire avancer ou de réaliser un grand nombre de dossiers majeurs. Je pense notamment à l'implantation de la future antenne de la Fondation Apollo dans l'Ouest lausannois, à l'ouverture de nouvelles salles de classe à la Croisée, à la rénovation actuelle du site scolaire du Léman, au futur quartier de Malley, avec le passage inférieur des Coulisses ou encore à la convention historique pour le financement et le rayonnement du TKM. Beaucoup de dossiers emmener déjà et un rapide coup d'œil en arrière nous permet de constater l'énorme tâche accomplie finalement en une année dans des thématiques très diverses et, nous l'avons évoqué tout-à-l'heure, avec des moyens financiers limités.

Regarder vers l'avenir souligne aussi l'ampleur de la tâche qu'il reste à accomplir. Conscient de ce fait, la Municipalité a dévoilé en début d'année un programme de législature ambitieux et en phase avec les défis qui nous attendent. La tâche s'annonce à nouveau riche, complexe pour 2018, mais également palpitante. Dès lors, nous vous donnons rendez-vous au mois de février pour poursuivre cet engagement précieux.

Au nom de la Municipalité, je vous remercie chaleureusement pour ce travail accompli pour Renens dans de cénacle, mais aussi au sein du tissu associatif de la Ville.

Je souhaiterais également avoir une pensée pour toutes celles et ceux qui nous ont quittés durant l'année et qui étaient parmi nous précédemment dans ce Conseil et/ou vos proches.

J'aimerais enfin terminer en vous souhaitant à toutes et à tous, ainsi qu'à vos familles de vivre de belles Fêtes de fin d'année.

Que l'année qui vient vous permette de vivre en santé, en accord avec vos valeurs et vos aspirations.

Je vous remercie pour votre attention.

- **M. le Président du Conseil**

*Mesdames, Messieurs,
Chers Collègues,
Chers Citoyens*

Au nom du Bureau, Madame la secrétaire et moi-même, nous vous souhaitons à vous ainsi qu'à vos familles les meilleurs vœux pour la Nouvelle Année. Qu'elle soit riche en santé et satisfaction. Bien entendu ces vœux s'adressent également à M. François Tabanyi, notre huissier, ainsi qu'à M. Ismail Mendelawi, huissier suppléant, et à Mme Agathe Barreau, secrétaire suppléante, et à toute l'équipe technique qui assure de façon professionnelle la retransmission de nos séances. Et comment ne pas oublier l'ensemble de l'Administration que je remercie cordialement pour tout le travail qu'elle fournit et qui permet à notre Municipalité d'agir pour le bien de notre communauté. Je n'oublierai pas de remercier tout le personnel communal qui effectue un grand travail pour le bien de toute la population renanaise à laquelle j'adresse également tous mes vœux pour l'année 2018.

Je n'aimerais pas finir cette soirée, sans une pensée à notre beau sapin de Noël que j'ai eu l'honneur d'abattre dans les forêts de Bottens et je me permets de remettre ce soir une rondelle de ce sapin aux personnes qui ont participé à la coupe de ce sapin. Je remercie M. le Syndic, Mmes Tinetta Maystre et Patricia Zurcher Maquignaz ainsi que M. Olivier Golaz.

J'en remets également une à M. François Tabanyi qui a décoré ce beau sapin avec ses collègues, lesquels méritent bien vos applaudissements.

Il est maintenant temps de clore la séance du Conseil communal. Je vous remercie toutes et tous pour le temps que vous donnez à votre Commune et vous souhaite un bon retour dans vos foyers, un très bon Noël à vous ainsi qu'à vos familles ainsi qu'une bonne année.

*Je vous donne rendez-vous au **1^{er} février 2018** pour notre prochaine séance*

Clôture de la séance à 21h30

Le Président

La Secrétaire

Gérard Duperrex

Yvette Charlet

Annexe N° 1 au procès-verbal de la séance du Conseil communal du 14 décembre 2017
Appel nominal - votation du budget 2018 de la Ville de Renens

Nom	Prénom	Oui	Non	Abstention
Aeschlimann	Eric		1	
Allauca	Byron	1		
Anhorn	Maximilien	1		
Avdyl	Nuredin	1		
Bastidas	Johnson	1		
Beauvois	Frédérique	1		
Berseth	Verena	1		
Bertschy	François		1	
Bila	Radovan	1		
Bongiorno	Antonio		1	
Bonzon	Geneviève		1	
Chatelan	Anton		1	
Cherbuin	Anne	1		
Correia	Maria	1		
De Col	Alain		1	
De Col	Carole		1	
Divorne	Nicole	1		
Dupuis	Jean-Marc		1	
Favre	Simon	1		
Gallay-Sarriot	Lysiane	1		
Golay	Pascal		1	
Golaz Grilli	Elodie		1	
Haas Torriani	Nicole	1		
Henry	Eveline		1	
Hertig	Philippe	1		
Jaccard	Nathalie	1		
Jeanrichard	Jean-François	1		
Jribi	Mohamed	1		
Kahraman	Bilal	1		
Keller	Vincent	1		
Kilingç	Ali	1		
Kocher	Jonas	1		
Korkmaz	Ali	1		
Lepore	Antonio		1	
Maksimovic	Milica	1		
Martinelli	Sandra		1	
Mendes	João		1	
Montabert	Stéphane		1	
Montefusco	Dylan		1	
Mulopo	Robert	1		
Munafo	Francesco			
Neal	Richard	1		
Niang	Oumar	1		
Riccio	Angela	1		
Roscigno	Eugène	1		
Scala	Michele	1		
Schneider	Marie	1		
Sengstag	Yoann		1	
Siegrist	Walter		1	
Sinaci	Cetin	1		
Sisto	Maddalena			
Sisto-Zoller	Suzanne	1		
Smakiqi	Naim	1		
Tahirou	Boubacar		1	
Tartaglia	Vito	1		
Torriani	Silvio	1		

Annexe N° 1 au procès-verbal de la séance du Conseil communal du 14 décembre 2017
Appel nominal - votation du budget 2018 de la Ville de Renens

Nom	Prénom	Oui	Non	Abstention
Vita	Vito		1	
Voisard	Laurent	1		
Total		36	20	0